



## TABLEAU DE BORD

Les bénéficiaires des  
Points Régionaux Conseil  
VAE et d'un accompagnement  
en 2022 en Nouvelle-Aquitaine

2023

Cahiers  
l'observatoire

# TABLEAU DE BORD

Réalisé avec le concours des mandataires porteurs (et leurs prestataires) :



- **Synthèse – [Page 8](#)**
- **Informations collectives et démarches employeurs dans les PRC néo-aquitains en 2022 – [Page 12](#)**
- **L’entretien conseil dans les PRC en 2022 – [Page 15](#)**
  - Caractéristiques du public reçu pour un entretien conseil VAE en 2022 – [Page 19](#)
  - Objectifs des démarches VAE du public reçu en entretien conseil en 2022 – [Page 28](#)
  - L’issue du conseil VAE en 2022 – [Page 35](#)
  - Zoom sur des publics spécifiques – [Page 37](#)
- **La situation 3 et 12 mois après un entretien conseil dans un PRC néo-aquitain – [Page 42](#)**
  - La situation à 3 mois des bénéficiaires d’un entretien conseil en PRC – [Page 44](#)
  - La situation à 12 mois des bénéficiaires d’un entretien conseil en PRC – [Page 48](#)
- **Bilan de la consultation des bénéficiaires des PRC VAE en Nouvelle-Aquitaine reçus en 2022 – [Page 55](#)**
- **L’accompagnement VAE des personnes en recherche d’emploi en 2022 – [Page 60](#)**
- **Pour aller plus loin.... Les ressources disponibles – [Page 65](#)**

**Objectif** : Dynamiser la VAE en Nouvelle-Aquitaine et mieux cibler les actions en matière de VAE.

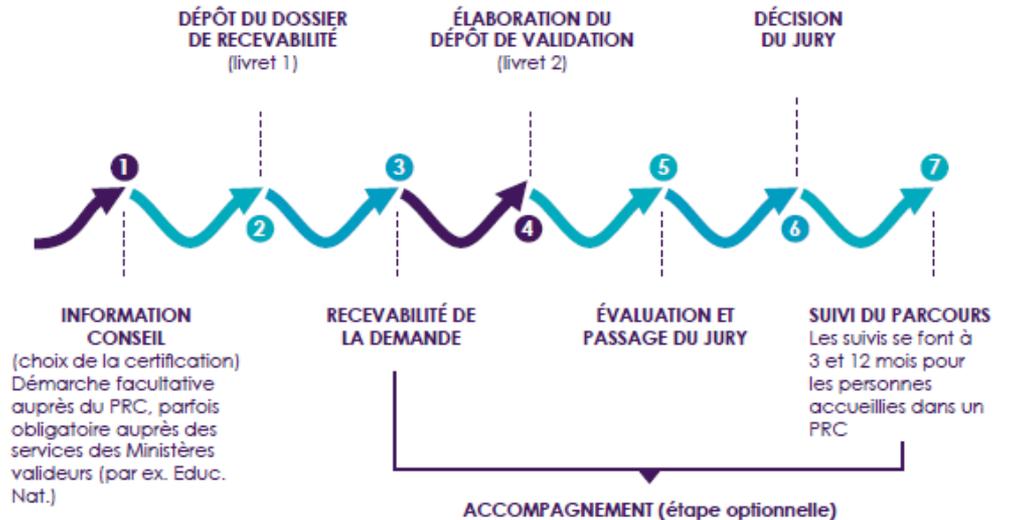
**Méthode et résultats attendus** : Constituer un système d'information statistique dédié à la VAE en Nouvelle-Aquitaine

- . Identifier les parcours des individus engagés dans une démarche de VAE, depuis la phase de conseil (PRC) jusqu'aux décisions des jurys de validation. *Travaux sur certifications et parcours en attente jusqu'à nouvel ordre. Décision du comité de pilotage OREF de décembre 2021.*
- . Capitaliser, mutualiser les sources d'informations, connaissances et expériences.
- . Diffuser des données d'études sur la Nouvelle Aquitaine.
- . Outiller les pouvoirs publics et les partenaires dans leurs actions pour le développement de la VAE.

**Pilotage** : Conseil Régional, DREETS et Cap Métiers.

-> Echanges avec les Points Régionaux Conseil VAE.

### Les étapes du parcours VAE



La Région Nouvelle-Aquitaine s'est fixée comme objectif de garantir sur l'ensemble du territoire l'accès au dispositif d'information conseil en VAE qu'elle promeut, en particulier pour les publics les plus fragiles.

Depuis janvier 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine finance et organise le réseau des Points Régionaux Conseil (PRC) sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Ces Points Régionaux Conseil-PRC assurent une mission d'information et de conseil sur la VAE auprès d'un large public, dont les entreprises.

Ils sont chargés d'accueillir, d'informer et de conseiller toute personne sur la VAE. Il s'agit d'aider les candidats à repérer la ou les certifications adaptées à leur expérience, les conseiller sur la mise en œuvre de la procédure, et coordonner les mesures d'accompagnement et de financement.

La Région a souhaité également confier à chaque PRC l'animation et la promotion de ce dispositif sur son territoire. A noter, **début janvier 2020, la Région a renouvelé le réseau des PRC en validation des acquis de l'expérience pour la Nouvelle-Aquitaine.** Les PRC de la Creuse et de la Haute Vienne sont installés au deuxième semestre 2020.

Par ailleurs, la Région a fait **évoluer son dispositif d'aide à l'accompagnement VAE partir du 16 novembre 2020.** Il n'y a plus d'organismes habilités. Il s'agit **désormais d'une aide individuelle plafonnée à 2 000 €** par certification visée, pour une durée totale d'accompagnement qui ne peut excéder 24 mois (accompagnement méthodologique, préparation jury, et si VAE partielle ou non validation, échanges avec le candidat post jury et accompagnement complémentaire) ». Les frais annexes tels que les frais d'inscription ou de jury ne sont pas éligibles à l'aide régionale. Toutes les certifications inscrites au RNCP et dispensées en Nouvelle-Aquitaine sont éligibles, ainsi que toute autre certification hors région, si le bénéficiaire réside en Nouvelle-Aquitaine. Les PRC restent le point d'entrée du dispositif.

Enfin, soumis en 2020 à l'exigence de confinement dans le cadre de l'épidémie de Covid 19, les PRC ont fermé leur accueil physique et interrompu les réunions collectives d'information sur la VAE. Avec une baisse de 29% du nombre de personnes reçues en 2020 par rapport à l'année précédente, la crise sanitaire a eu un impact important sur l'activité des marchés. Même si les PRC ont réussi à trouver des modalités innovantes et ont fait preuve d'adaptabilité pour assurer une continuité de service aux publics, cette baisse, s'est également traduite sur le nombre d'informations collectives et démarches en entreprise. Un des enjeux majeurs de 2021 et 2022 était de continuer à développer les partenariats locaux et assurer l'accès à l'information pour tous, afin de voir à nouveau augmenter le nombre de personnes informées et accompagnées dans un contexte général contraint. Beaucoup d'organismes certificateurs ont assuré également en tout ou en partie la continuité de leurs services.

Créé dans le cadre de la loi de modernisation sociale de 2002, le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience – VAE, a fêté ses 20 ans en 2022. A cette occasion, la Région Nouvelle-Aquitaine et Cap Métiers ont organisé une manifestation, le 5 octobre 2022.

Après une intervention de l'Observatoire de la VAE et les regards croisés des certificateurs, une conférence débat sur le thème des « 20 ans de la VAE et après... » a été animée par Olivier Gérard, chef de projet au Ministère du travail en charge du programme REVA.

Les professionnels du conseil, de l'accompagnement et de la certification VAE ont participé l'après-midi à des ateliers d'échanges concernant des thématiques liées à l'évolution du dispositif VAE.

Vous pourrez retrouver différentes ressources, dont une synthèse Cap sur l'Essentiel " Les 20 ans de la Validation des Acquis et de l'Expérience en Nouvelle-Aquitaine" sur notre page dédiée :

<https://www.cap-metiers.pro/pages/566/Les-ans-VAE-apres-.aspx>



**Retrouvez toutes les dates clés de la VAE en cliquant [ici](#).**

# 12

Points Régionaux  
Conseil en  
Nouvelle-Aquitaine

Plus de

# 120

conseillers

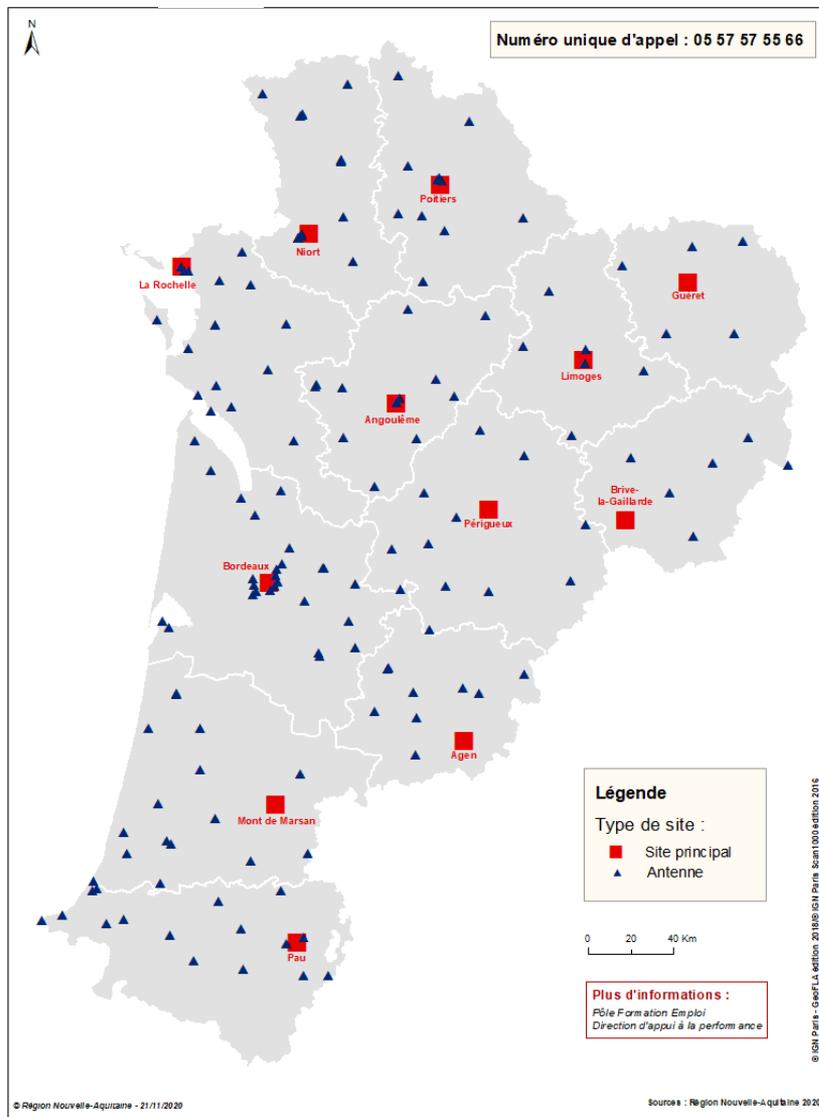


## Un numéro unique

# 05 57 57 55 66



### Validation des acquis de l'expérience - Points Régionaux Conseil en Nouvelle-Aquitaine





# SYNTHESE



## ▶ Près de 4 100 personnes reçues dans les PRC pour un entretien conseil VAE en 2022.

- ▶ 67 % sont des **femmes**.
- ▶ Près de 6 bénéficiaires sur 10 détiennent un **niveau Bac ou CAP**.
- ▶ **42,5 ans** de moyenne d'âge.
- ▶ 1 bénéficiaire sur 4 a **moins de 3 ans d'expérience**.
- ▶ 28 % sont issus du **secteur de la santé**.
- ▶ 45 % sont **demandeurs d'emploi**.
- ▶ Une **diminution (- 18 %) du nombre d'entretiens conseil en 1 an** (5 000 en 2021).

## ▶ 50 démarches employeurs, pour 250 personnes informées.

## ▶ 348 informations collectives programmées et 1 474 participants.

▶ **Internet et presse**, premier canal d'information sur la VAE, suivi du conseil d'un **prescripteur** (Pôle emploi, Mission locale, Cap Emploi).

## ▶ Près de 6 bénéficiaires sur 10 souhaitent confirmer leur démarche VAE à l'issue de leur entretien.

## ▶ La recherche d'emploi et la promotion professionnelle, principaux objectifs des personnes qui entament une démarche VAE en PRC.

- ▶ Plus de la moitié **visent des certifications post Bac**.
- ▶ **17 % ciblent des certifications de niveau inférieur** à leur niveau de qualification et **18 % un niveau équivalent**.
- ▶ Les **certifications visées diffèrent selon le genre**. Les femmes visent majoritairement des certifications du domaine de la santé et du social.

## ▶ Top 5 des certifications visées :

1. DE Aide-soignant.
2. DE Accompagnant éducatif et social.
3. CAP Accompagnant éducatif petite enfance.
4. DE Moniteur-éducateur.
5. BTS Management commercial opérationnel.

## ▶ 3 mois après leur entretien conseil, 63 % des bénéficiaires d'un entretien conseil ont poursuivi leur démarche VAE.

- Contre 65 % en 2019 et 2020 et 64 % en 2021.
- Parmi eux : **91 % ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.**
- Principales caractéristiques des **bénéficiaires n'ayant pas donné suite à leur démarche VAE** à 3 mois :
  - **Niveaux 6 et plus** (Bac +3/4 et +).
  - **Contrats de Sécurisation Professionnelle ou Contrats aidés.**
  - Résidant dans les **Deux-Sèvres**, en **Charente**, dans la **Creuse** ou en **Corrèze**.
  - Issus des secteurs **transport/entreposage, construction, activités de services administratifs et de soutien** et **commerce**.
- Outre un report de démarche (pour 16 %), **les raisons principales de cet arrêt sont personnelles, ou font suite à un retour à l'emploi ou la formation.**
- Plus la durée de **l'expérience professionnelle est longue**, plus le **taux de poursuite de la démarche est élevé.**

## ▶ 12 mois après leur entretien conseil, 62 % des bénéficiaires d'un entretien conseil ont poursuivi leur démarche VAE.

- Parmi eux : **93 % ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.**
- Une très grande majorité ne **change pas de décision (poursuite ou non de la démarche) entre 3 et 12 mois.**
- 12 mois après leur entretien, près de **73 % des personnes ciblent la même certification que celle envisagée à 3 mois.**
- 8 % ont pris contact avec l'organisme valideur, 5 % ont déposé leur livret 1, **39 % ont rédigé leur livret 2, 11 % ont déposé leur livret 2 et 37 % sont passés ou vont passer en jury.**

## ▶ Des résultats très positifs suite à la consultation des bénéficiaires d'un entretien conseil VAE.

- **92 %** sont globalement **satisfaits du service offert par les PRC, dont 53 % très satisfaits.**

A noter, 82 % des usagers ont pu **identifier le financement adapté** à leurs situations avec le PRC. C'est 5 points de plus qu'en 2021.

## ► 587 répondants à l'enquête post-jury

- Parmi les 587 répondants passés en jury 12 mois après leur entretien conseil, **461 ont eu une validation totale, 86 partielle et 40 pas de validation**. Malgré le faible échantillon, il faut noter que :
  - La **validation totale** a permis aux candidats **d'obtenir une reconnaissance de leur niveau de compétences ou une satisfaction personnelle**.
  - Pour la majorité des personnes ayant obtenu une **validation partielle, l'objectif était d'avoir le diplôme ou titre dans sa totalité**.
  - Parmi les 40 personnes ayant obtenu un refus de validation, **23 d'entre elles indiquent n'avoir reçu aucune préconisation pour la suite de leur parcours**.
- Les **principaux motifs de non-poursuite** de la démarche à 12 mois sont : le **retour à l'emploi ou à la formation, ou d'autres projets** (création d'entreprise, etc).
- Par ailleurs, les **hommes** poursuivent un peu moins la démarche, ainsi que les **personnes de niveau 5 et de niveaux 7 ou 8**, les agents de la fonction publique ou actif non salarié et conjoints, et les **personnes issues des secteurs de l'administration publique, la construction et les activités de services administratifs**.

## ► 385 personnes ont débuté un accompagnement prescrit par un PRC et financé par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2022

- soit 20 % du public reçu en PRC pouvant potentiellement entrer dans le *dispositif* (+ 2 points par rapport à 2021).
- Profil type des bénéficiaires : 72 % de **femmes**, 72 % de **demandeurs d'emploi indemnisés**, 39 % issus du **secteur santé-social**, 36 % de **niveau Bac** et 35 % de **niveau inférieur ou égal au CAP-BEP**.
- **Les prescripteurs : premier maillon du parcours VAE pour les personnes accompagnées**.
- **Principal objectif** visé avec une démarche VAE par les personnes accompagnées : **la recherche d'emploi**.
- Les bénéficiaires d'un accompagnement VAE **préparent majoritairement une certification de niveau Bac et infra (57 %)**.
- Comparés à l'ensemble des personnes reçues en PRC, **les candidats accompagnés poursuivent beaucoup plus fréquemment leur démarche VAE** : à 12 mois, 94 % des personnes accompagnées ont poursuivi leur démarche contre 51 % des personnes non accompagnées.



Informations collectives  
et démarches employeurs  
dans les PRC néo-aquitains  
en 2022



# 250 personnes informées en entreprises et 50 démarches employeurs organisées en 2022

## 50 démarches employeurs organisées en 2022

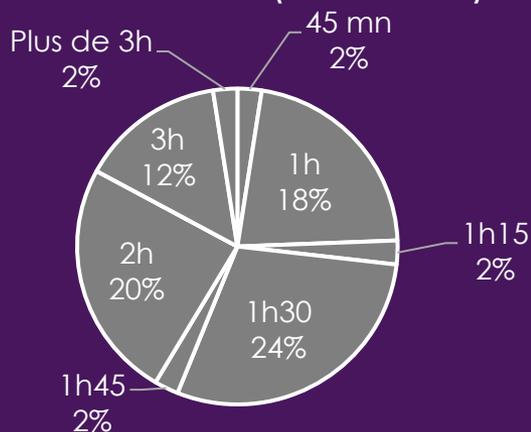
En particulier dans l'action sociale, la santé, le commerce de détail et les autres activités de services.



## 250 personnes informées directement en entreprises (Employeurs, RH...)

- En 2021 : 28 démarches et 130 personnes informées.
- En 2020 : 16 démarches (pandémie) et 210 personnes informées.
- En 2019 : 61 démarches et 280 personnes informées.

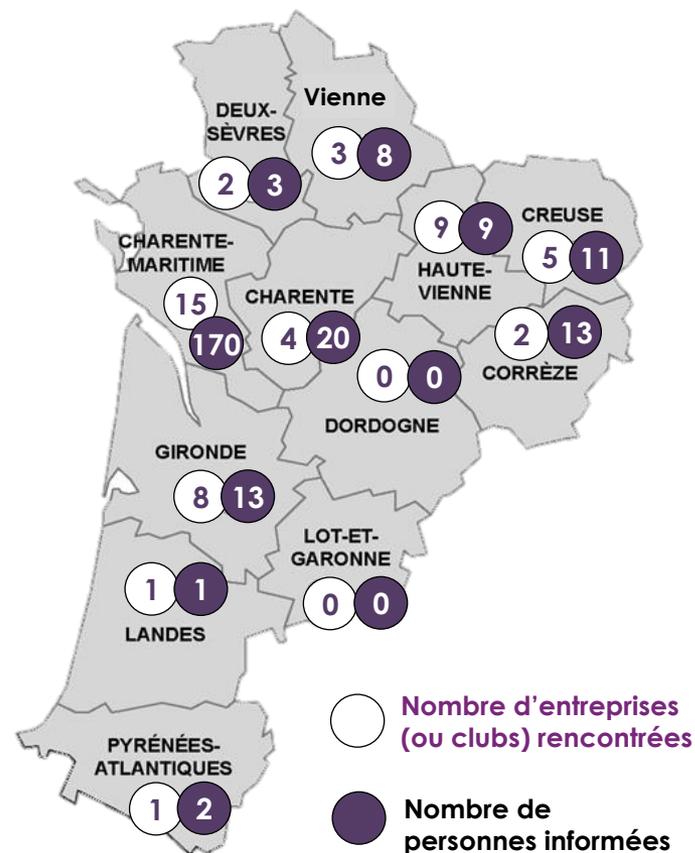
## Durée moyenne des sessions (en heure)



- En 2021 : 1h41
- En 2020 : 2h16

A noter : ce temps ne prend pas en compte le temps nécessaire pour la prise de rdv et le travail en amont.

Nombre d'entreprises (ou clubs) rencontrés par département (du PRC) en 2022



○ Nombre d'entreprises (ou clubs) rencontrés

● Nombre de personnes informées



NB : L'objectif de cette prestation est d'informer et de conseiller toute structure employeur sur la démarche de VAE. En Gironde notamment, **une grande partie des personnes conseillées suite à une démarche entreprise le sont lors d'une information collective (cf. page suivante).**

# 348 informations collectives VAE programmées en 2022 dans les PRC néo-aquitains

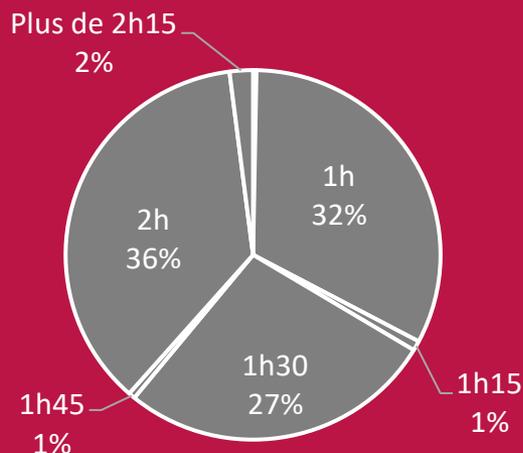
**348 actions d'informations collectives** programmées en 2022

&

**1 474 participants**

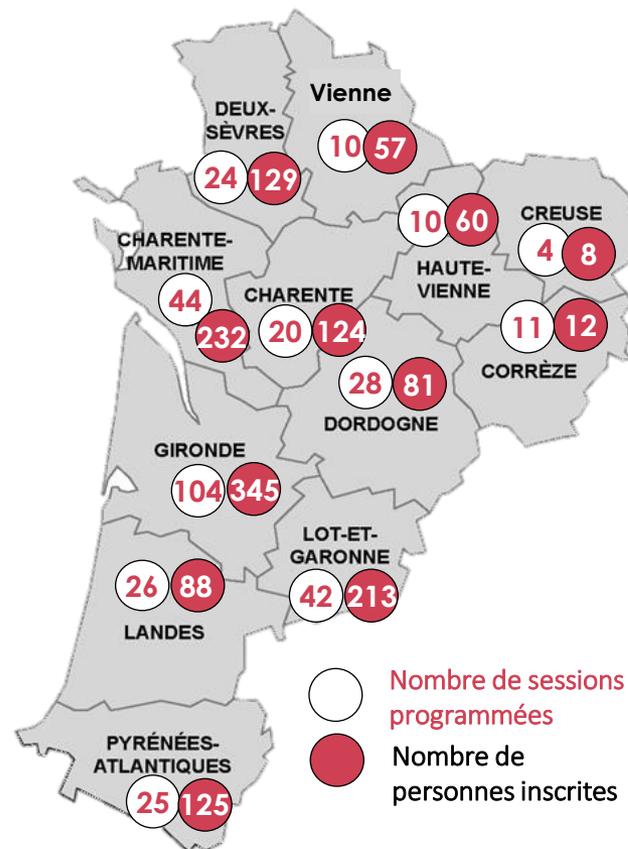
- 2021 : 350 AIC et 1 865 participants.
- 2020 : 254 AIC et 1 554 participants.
- 2019 : 423 AIC et 2 794 participants.

## Durée moyenne d'une réunion(en heure)



- En 2021 : 1h24
- En 2020 : 1h24

Nombre d'actions d'informations collectives programmées par département (du PRC) en 2022





# L'entretien conseil dans les PRC en 2022



# En 2022, près de 4 100 personnes reçues en entretien dans les PRC en Nouvelle-Aquitaine

## L'entretien conseil VAE dans un Point Régional Conseil néo-aquitain

Bien qu'optionnel, le passage par un PRC constitue la première étape d'un parcours VAE. Le conseiller transmet au candidat les éléments qui lui permettent de vérifier si son projet VAE est solide, de définir les certifications qui peuvent y correspondre, de connaître le parcours à suivre et les possibilités de financement. Le candidat peut ensuite envisager avec le PRC une orientation vers une ou plusieurs certifications via la VAE, ou vers une autre action ou démarche. Le conseil délivré doit y être neutre, gratuit et objectif.

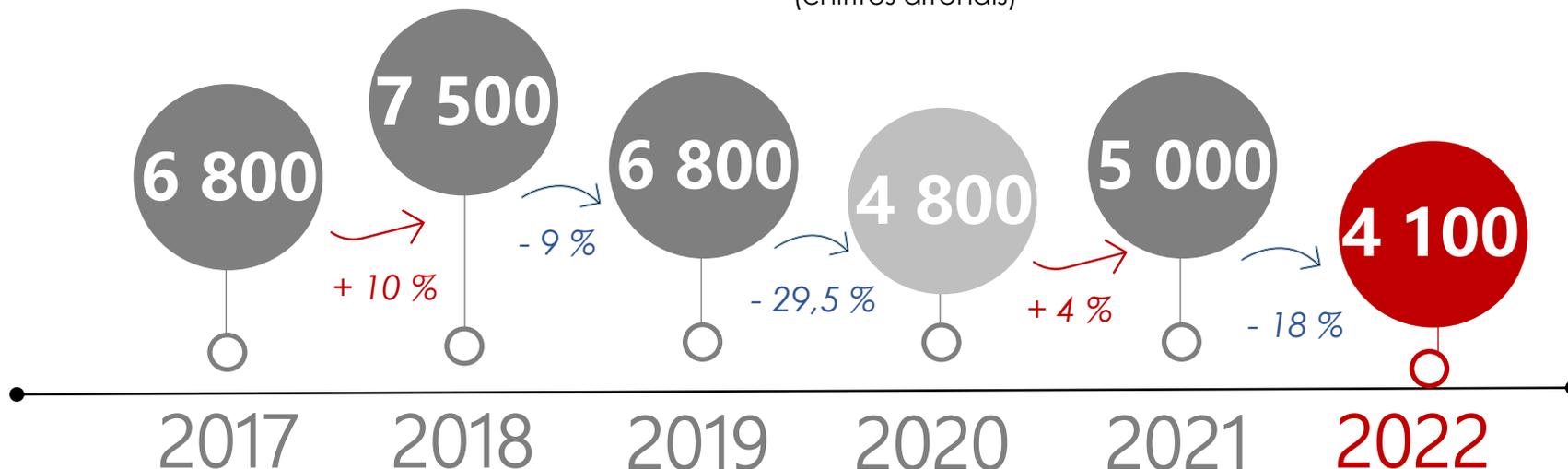
Cet entretien comporte plusieurs étapes, abordées ou non avec le bénéficiaire selon sa situation et son projet :

- Analyse de la demande et du parcours : lorsque le projet VAE ne paraît pas pertinent, le conseiller doit proposer d'autres orientations susceptibles de l'aider à la réalisation de son parcours.
- Aide à la prise de décision : définition d'un plan d'action.
- Soutien sur la phase de recevabilité.
- Ingénierie financière de la prise en charge de l'accompagnement.

Au total, ce sont **4 072 personnes** qui ont participé à **5 345 entretiens conseil entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022** en Nouvelle-Aquitaine (une personne peut bénéficier de plusieurs entretiens).

Au-delà du conseil préalable, les PRC assurent également un suivi des candidats pendant le parcours VAE (suivi des candidats à 3 et 12 mois et après le passage en jury en cas de validation partielle ou refusée).

## Nombre de personnes reçues en entretien conseil en PRC depuis 2017 (chiffres arrondis)



# Eléments d'analyse de l'activité VAE partagée avec les acteurs régionaux

Il est constaté un fléchissement de l'activité VAE : près de - 20 % de personnes informées en entretien individuel PRC, constat également partagé par les certificateurs qui enregistrent un recul des entrées dans le dispositif.

Un groupe de travail, réunissant les acteurs régionaux en 2022, a formulé quelques hypothèses explicatives de cette baisse :

- La **VAE n'a pas été intégrée dans le projet de Loi pour la liberté de choisir son avenir** (mentionnée qu'au sujet de son financement dans le cadre du CPF). Cela aurait pu redynamiser le dispositif, en permettant de le promouvoir dans l'accompagnement des parcours d'évolution professionnelle (soutenu par les entreprises ou les acteurs du service public de l'emploi et du service public régional de l'orientation).

- **L'impact de la crise Covid** : en 2019 la fréquentation des PRC se situait à hauteur de 6 800 personnes reçues en entretien, pour chuter de 30 % l'année suivante et se maintenir à moins de 5 000 en 2021 et 2022. Le réseau des PRC a su contenir cette baisse en s'adaptant (distantiel). L'activité économique repartie à la hausse, combinée à une forte offensive des pouvoirs publics en matière d'accès à l'emploi et à la formation, a concentré les efforts des acteurs du service public de l'emploi sur l'insertion professionnelle et le développement des compétences adaptées aux besoins des entreprises. La VAE, déjà placée en retrait, semble être passée durablement sous les radars.

- Dans le **contexte économique** actuel, les entreprises gèrent en priorité leurs difficultés de recrutement. On rencontre encore l'idée, pour certains employeurs, qu'un salarié qui engage une démarche VAE quittera l'entreprise ou demandera une augmentation de salaire. A cela s'ajoute la mise en avant des *soft-skills* lors des recrutements, notamment sur les métiers en tension : les employeurs recrutent autrement, la qualification n'est plus systématiquement un critère. Il faudra donc promouvoir le sens et l'intérêt de la VAE d'une autre manière.

- Les rapports qu'entretiennent les actifs avec leur vie professionnelle ont évolué : les envies ou besoins de transition s'expriment et se concrétisent plus rapidement avec des opportunités plus nombreuses (y compris de créer sa propre activité). La relation au temps et au travail change, plaçant l'individu dans une temporalité qui n'est plus celle du temps long et créant possiblement **un décalage avec la finalité et la temporalité de la VAE** comme nous la connaissons aujourd'hui. La VAE perçue comme un travail intellectuel important, avec le besoin de maîtriser l'écrit (ce qui est parfois vrai) et comme une démarche longue, ne s'inscrit pas dans un projet à court terme.

- Les **prescripteurs n'ont pas tous le même niveau d'information sur la VAE**, malgré le travail mené : cf. Page 28, les prescripteurs ne sont plus le 1er canal d'informations sur la VAE, les personnes s'informent seul, sur internet où via le bouche à oreille.

- Plusieurs **certifications majeures du secteur sanitaire et social**, dont celles d'Educateur spécialisé et d'Aide-soignant, ont été **restructurées**, entraînant des transformations dans les contenus et organisations pédagogiques, l'organisation des épreuves,... Avec le poids de ce secteur d'activité dans les certifications VAE, ces restructurations ont possiblement freiné les intentions de s'informer et d'être conseillé en vue d'un parcours VAE.

- Enfin, le contexte actuel est également fortement impacté par les travaux engagés par le Haut-Commissariat aux Compétences autour de **la réforme de la VAE** : [REVA](#).

# Caractéristiques d'un entretien conseil VAE en 2022



Ces données sont stables depuis 2019.



**97,8 %**

des conseils ont lieu  
directement dans une structure  
PRC ou une de ses antennes.

**1,2 %**

dans un autre lieu (dont  
distanciel – hors entreprise)

**1 %**

dans une entreprise

A noter : les durées d'entretiens ne sont pas  
renseignées pour 2022.

En 2022 :

- **79,7 % des individus reçus se sont vu conseiller, en orientation principale, d'entreprendre une démarche VAE** compte tenu de leur expérience et objectifs professionnels ou personnels. Ils peuvent également, en orientation secondaire et lors de ce premier rendez-vous, se voir conseiller plusieurs options de parcours pour atteindre leur objectif.
- 14,1 % vers d'autres actions ou dispositifs.
- 4,9 % vers une formation.
- 1,1 % vers un bilan de compétences
- et 0,2 % des éléments ne sont pas complétés.



# CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC REÇU POUR UN ENTRETIEN CONSEIL VAE EN 2022

---

# Profil type des bénéficiaires d'un entretien conseil VAE en 2022 dans les PRC néo-aquitains : peu d'évolution depuis 2017



**67 %**

- **Soit 2 745 personnes.**
- 68 % des bénéficiaires en 2020, 69 % en 2021.
- 49,3 % : part des femmes dans la population active néo-aquitaine.

**Demandeurs  
d'emploi**  
(statut principal ou  
secondaire)

**45 %**

- **Soit 2 257 personnes.**
- 50 % des bénéficiaires en 2020 et 48 % en 2021.



**27 %**

résident en **Gironde**

- **Soit 1 095 personnes.**
- 28,7 % : part de la population active néo-aquitaine en Gironde.

**42,5 ans** Moyenne d'âge  
des bénéficiaires

- 41,5 en 2020 ; 41,7 en 2021.
- 41,8 ans - l'âge moyen de la population active néo-aquitaine.

**28 %**

Issus du secteur  
Santé humaine, action  
sociale

- **Soit 1 153 personnes.**
- 28 % en 2020 et 2021.
- 16,3 % part de la pop. active néo-aquitaine.

**7 %**

Part des personnes  
**déclarant\*** une  
RQTH

- **Soit 287 personnes.**
- 5 % en 2021 (263 personnes).
- \* Données partielles : le candidat n'est pas dans l'obligation de faire part de sa situation.

**4**

**32 % ont un  
niveau 4** (niv.  
Bac) et **26 % un  
niveau 3.**

- Le niveau des personnes reçues est plutôt stable comparé à 2021 (31% niv. 4 et 28 % niv. 3).
- 22 % de niv. 4 et 28 % de niv. 3 dans la population active néo-aquitaine.



**79 %**

sont **Ouvriers -  
Employés**

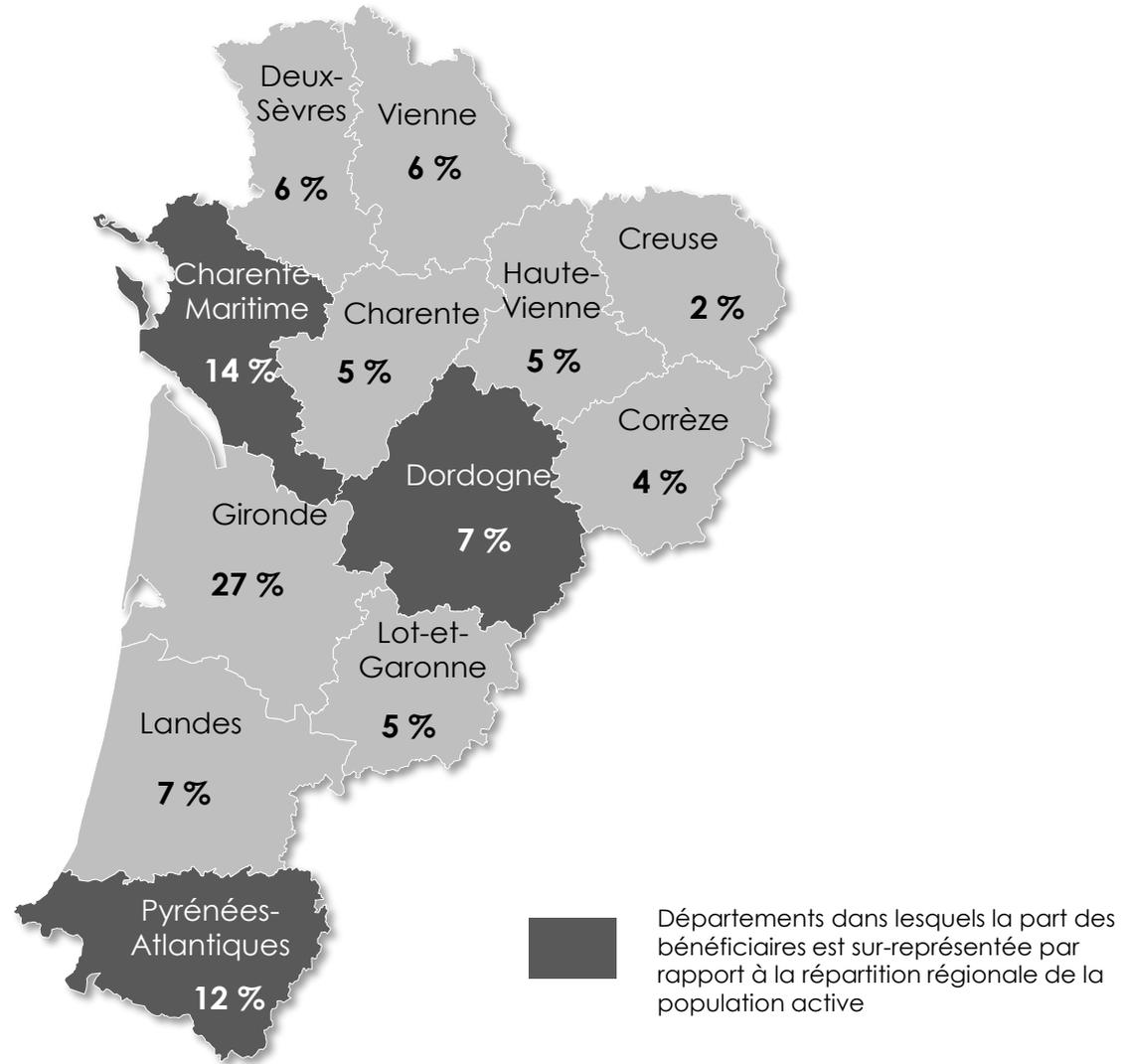
- **Soit 3 237 personnes.**
- 79 % en 2020 et 80 % en 2021.
- 43 % de la population active néo-aquitaine.

Part des personnes  
ayant déjà suivi  
une démarche  
VAE \*\*

**4 %**

- 4 % en 2021.
- \*\* Données partielles : ces données ne sont pas toujours renseignées par les conseillers.

# Répartition des bénéficiaires par département de résidence

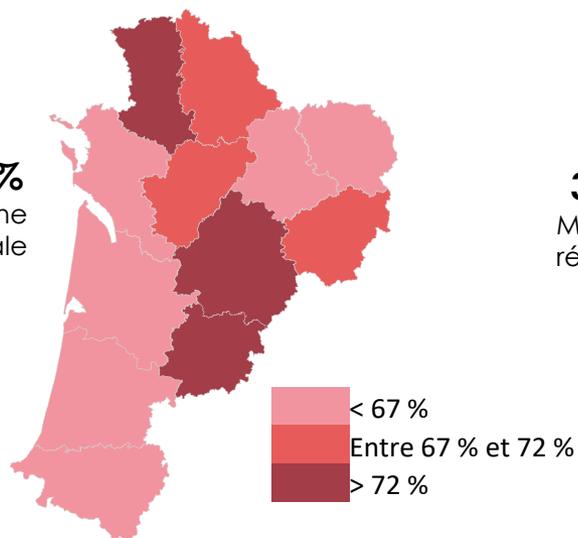


23 personnes (- de 1% des personnes reçues) résident dans un département limitrophe, mais hors Nouvelle-Aquitaine.

# Caractéristiques du public reçu par département de résidence pour un conseil VAE en 2022

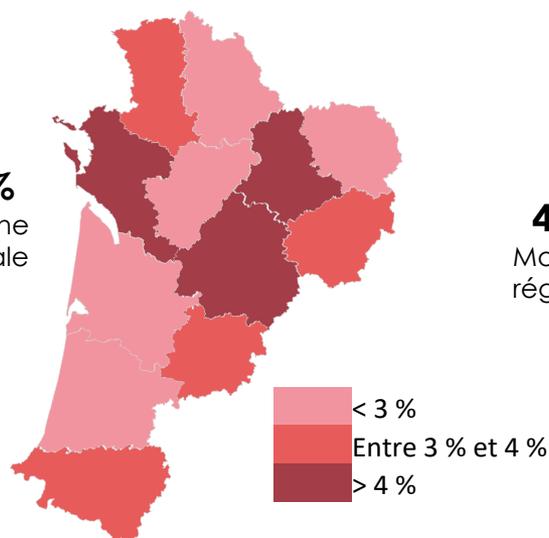
## Part des femmes

**67,4 %**  
Moyenne régionale



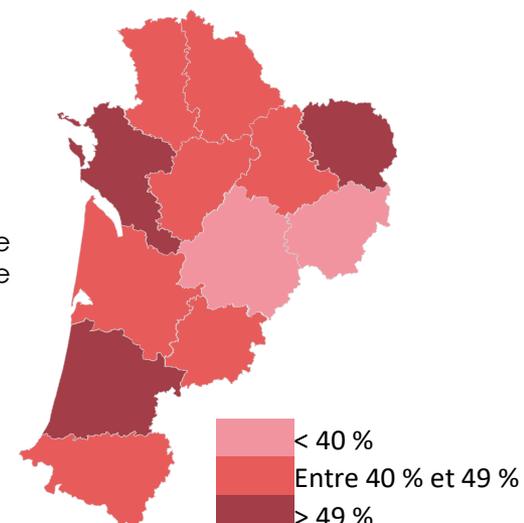
## Part des jeunes (- 25 ans)

**3,5 %**  
Moyenne régionale



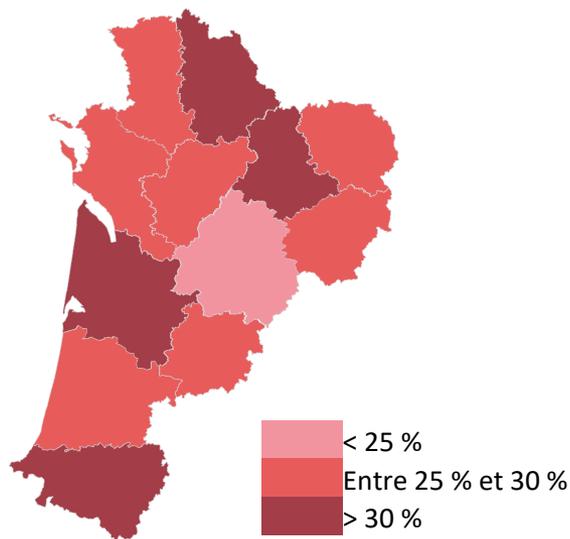
## Part des demandeurs d'emploi

**45 %**  
Moyenne régionale



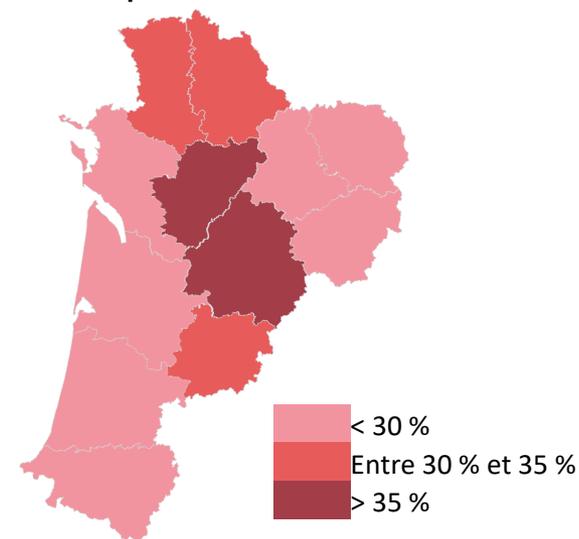
## Part des niveaux 5 et +

**32 %**  
Moyenne régionale



## Visent un diplôme du sanitaire et social

**30,7 %**  
Moyenne régionale



# Près de 6 bénéficiaires sur 10 détiennent un niveau Bac ou CAP

Niveaux des bénéficiaires *	2022	Comparaison 2021	Comparaison 2020
Niveau 1	5%	6 %	5 %
Niveau 2	2%	2 %	2 %
Niveau 3	26%	28 %	26 %
Niveau 4	32%	31 %	31 %
Niveau 5	18%	17 %	17 %
Niveau 6	9%	9 %	10 %
Niveau 7 et 8	5%	4 %	4 %
Autres (Certification étrangère ou CQP)	4 %	2 %	4 %

\* Niveaux selon *la nouvelle classification* de janvier 2019.

- Le niveau 3 correspond à l'ancien niveau V (CAP)
- Le niveau 4 correspond à l'ancien niveau IV (Bac)
- Le niveau 5 correspond à l'ancien niveau III (Bac + 2)
- Le niveau 6 correspond à l'ancien niveau II (licence)
- Le niveau 7 correspond au niveau d'un master
- Le niveau 8 correspond au niveau d'un doctorat.

Les niveaux 1 (ex niv. VI, sans diplôme) et 2 (ex niveau V bis) correspondent à la maîtrise des savoirs de base et atteste la capacité à effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré.

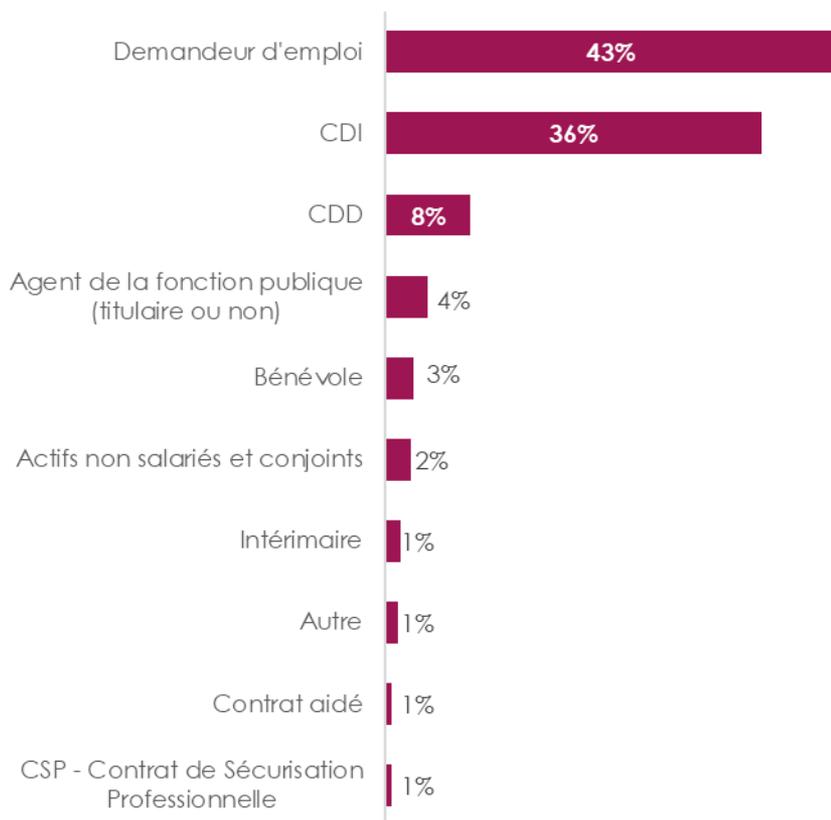
## Comparaison avec la population active néo-aquitaine

Diplôme	Pop active 2019	%	
Niveaux infra 3	369 063	14%	-3%
Niveau 3	762 615	28%	-2%
Niveau 4	591 490	22%	10%
Niveau 5	405 170	15%	3%
Niveau 6	303 971	11%	-2%
Niveaux 7 et 8	298 485	11%	-6%
<b>Total général</b>	<b>2 730 794</b>	<b>100%</b>	

Population active = actifs ayant un emploi + chômeurs, données INSEE – RP 2019, Traitement Cap Métiers.

# Près de la moitié des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi, plus d'un tiers en CDI (situation principale de la personne reçue)

## Statut principal de la personne reçue en entretien conseil



A noter :

### IMPORTANT

244 personnes cumulent 2 statuts (un statut principal et un statut secondaire, par exemple CDD + Demandeurs d'emploi).

En regardant les doubles statuts, nous retrouvons plus de personnes demandeurs d'emploi (1 850 personnes), soit **45 % du public reçu**.

Même si elle est **en baisse**, la **part des demandeurs d'emploi** (statut principal) parmi les personnes reçues en PRC est toujours majoritaire, passant de **50 % en 2020, à 45 % en 2021, puis 43 % en 2022**.

Les **femmes sont légèrement plus nombreuses en situation de CDD** (9 % contre 5 % pour les hommes) ; **en CDI** également (36 %, contre 34 % pour les hommes). Elles sont en revanche **moins souvent demandeur d'emploi** (42 % contre 45 % pour les hommes).

A noter : dans la population Néo-Aquitaine, les femmes sont plus fréquemment en CDI (64%, contre 60% des hommes). Les hommes ayant plus souvent un statut d'indépendant (9%, contre 6% des femmes).

# Une surreprésentation des ouvriers-employés (4 bénéficiaires sur 5)

79 %

Ouvriers -  
employés

43 % de la population active  
en Nouvelle-Aquitaine

7 %

Cadres et  
professions  
intellectuelles  
supérieures

12 % de la population active  
en Nouvelle-Aquitaine

6 %

Professions  
Intermédiaires

22 % de la population active  
en Nouvelle-Aquitaine

3 %

Personnes sans  
activité  
professionnelle

13 % de la population active en  
Nouvelle-Aquitaine

4 %

Artisans,  
commerçants et  
chefs d'entreprise

7 % de la population active  
en Nouvelle-Aquitaine

0 %

Agriculteurs-  
Exploitants

2 % de la population active en  
Nouvelle-Aquitaine

Comparaison avec 2021 : stabilité de la répartition par catégorie socio-professionnelle.

Parmi les personnes reçues, les hommes sont surreprésentés dans les catégories socio-professionnelles :

- Cadres et professions intellectuelles supérieures (+ 5 points),
- Artisans (+ 3 points).

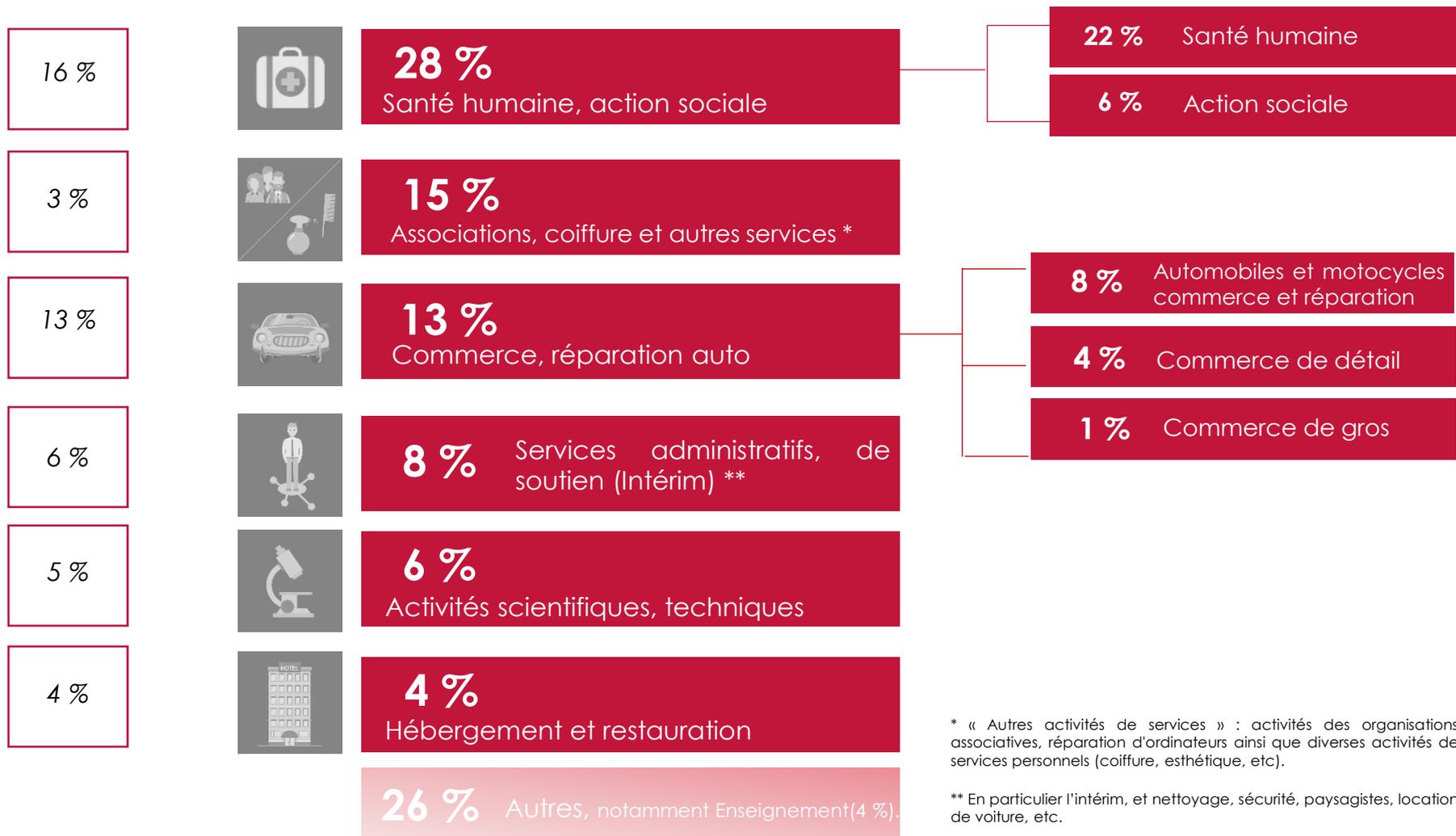
Les femmes sont surreprésentées en particulier dans la catégorie « Ouvriers - Employés » (+ 10 points).

Comparés à la population active néo-aquitaine, **les ouvriers-employés sont surreprésentés parmi les bénéficiaires PRC.**

# Près de 28 % des bénéficiaires issus du secteur santé humaine-action sociale

Comparaison avec la répartition de la population active en Nouvelle Aquitaine

## Principaux secteurs d'activité des bénéficiaires (connu ou actuel)



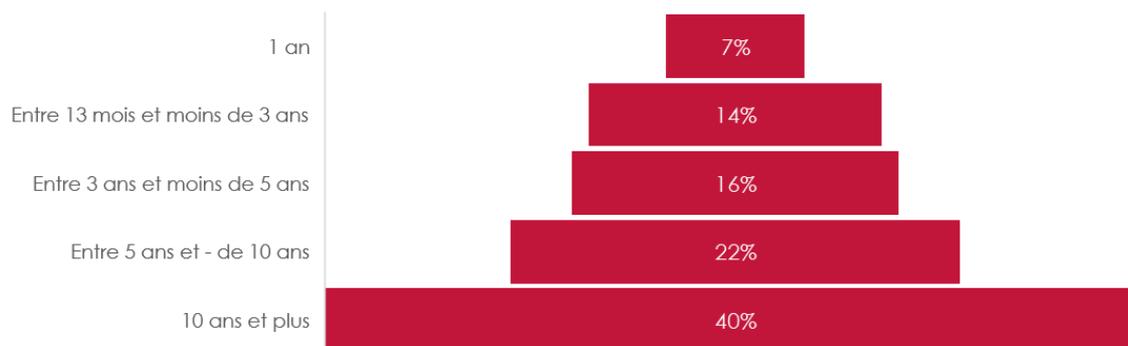
Depuis 2016, on observe une **majorité des bénéficiaires issus du secteur tertiaire**, en particulier la **santé humaine** et le **commerce**. La part du secteur santé, action sociale reste stable depuis 2020. On observe également une **sur-représentation des personnes issues du secteur « Associations, coiffure et autres services »** par rapport à la répartition de la population active (+ 12 points).

# Durée de l'expérience professionnelle des bénéficiaires d'un conseil VAE en 2022 : plus d'un bénéficiaire sur 4 a moins de 3 ans d'expérience

**Expérience professionnelle globale**  
en lien ou non avec la certification visée  
(sur le dossier de la personne)



**Expérience professionnelle en lien  
avec la certification visée**  
(sur le cumul des 3 certifications visées)



A noter : suite à la loi du 8 août 2016, pour être éligible à la VAE, il **faut justifier d'au moins un an** (1607 heures) d'activités salariées, non salariées ou bénévoles en **rapport direct avec la certification visée** (contre 3 années précédemment).

Par rapport à 2021, la part **de personne avec un an d'expérience professionnelle (globale) a augmenté de 5 points**. Pour les personnes avec une expérience professionnelle d'un an en lien avec la certification visée de 2 points.



OBJECTIFS  
DES DÉMARCHES  
VAE DU PUBLIC REÇU  
EN ENTRETIEN  
CONSEIL EN 2022



# La recherche d'emploi et la promotion professionnelle, principaux objectifs des personnes qui entament une démarche VAE en PRC

27 %

Recherche d'emploi

23 %

Promotion professionnelle

19 %

Changement d'emploi ou réorientation

14 %

Reconnaissance personnelle

13 %

Maintien dans l'emploi

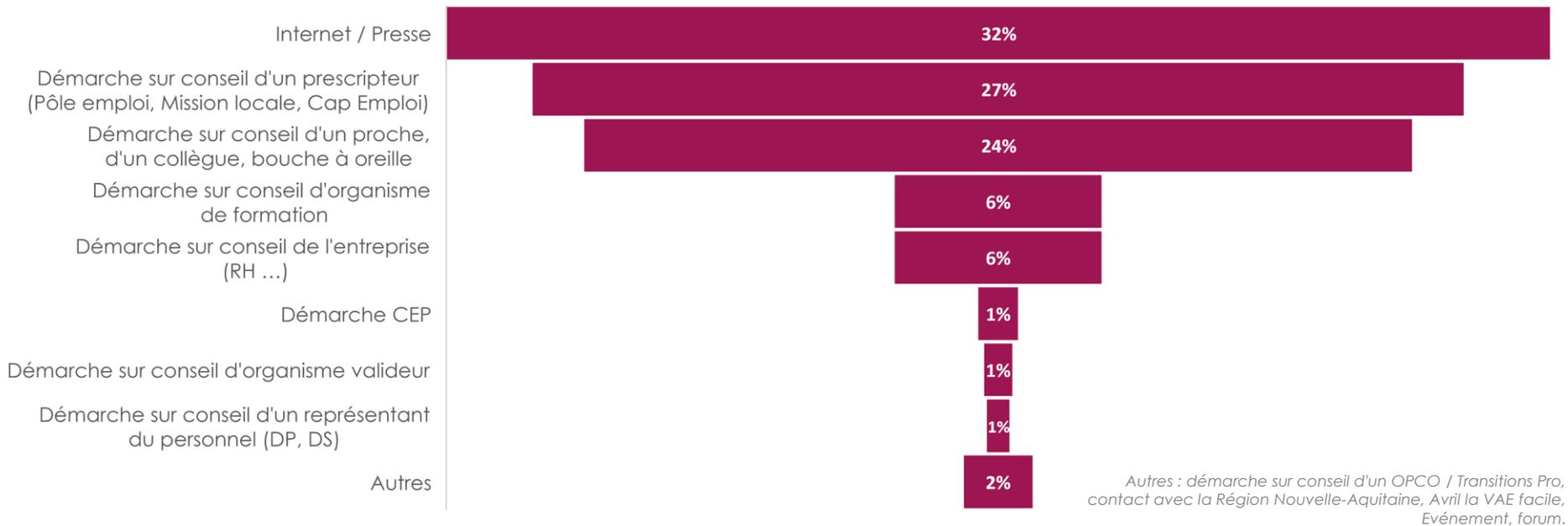
5 %

Accès à une formation

Ce résultat est en grande partie **lié aux statuts des bénéficiaires reçus** (près de la moitié étant demandeurs d'emplois). Les demandeurs d'emploi ayant pour principal objectif visé la recherche d'emploi (à 46 %) et les personnes en CDI, la promotion professionnelle (36 %).

La **promotion professionnelle** est le 2<sup>ème</sup> objectif visé en 2022 (+ 2 points par rapport à 2021 et + 4 points par rapport à 2020). Les hommes expriment, pour 24 % d'entre eux, un objectif de promotion professionnelle, 23 % pour les femmes.

# Internet et presse, premier canal d'information sur la VAE, suivi du conseil d'un prescripteur



Lorsque l'on demande aux personnes l'origine de leur démarche VAE, **32 % s'informent seuls, par internet ou via la presse** (contre 23 % en 2019, 21 % en 2020 et 31 % en 2021). Cette proportion s'élève à **84 % en Dordogne, 72 % dans le Lot-et-Garonne et 59 % en Gironde**.

Par ailleurs, **27 %** des personnes sont reçues suite au **conseil d'un prescripteur, qui était la première source d'information jusqu'à 2020 (39 %)**. C'est d'autant plus vrai pour les Landes, les Pyrénées-Atlantiques et la Charente-Maritime (respectivement 45 %, 38 % et 36 % informées sur conseil d'un prescripteur).

**Un quart** indique s'être informées **sur les conseils d'un proche** (ce taux était de 24 % en 2020 et 25 % en 2021). A noter, 43 % s'informent via un proche en Charente et 41 % dans la Vienne.

Par ailleurs, **les moins de 25 ans** s'orientent vers un PRC **suite au conseil d'un prescripteur (38 %)**, et 31 % par internet ; les **plus de 45 ans** par **Internet (31 %)**, et 29 % sur conseil d'un prescripteur).

Enfin, notons que 7 % des démarches proviennent d'un conseil émanant du milieu professionnel (RH, OPCO, Délégués du personnel / syndicaux) ; 6 % d'organisme de formation.

# Plus de la moitié des bénéficiaires (53 %) visent un niveau post bac lors des entretiens conseils

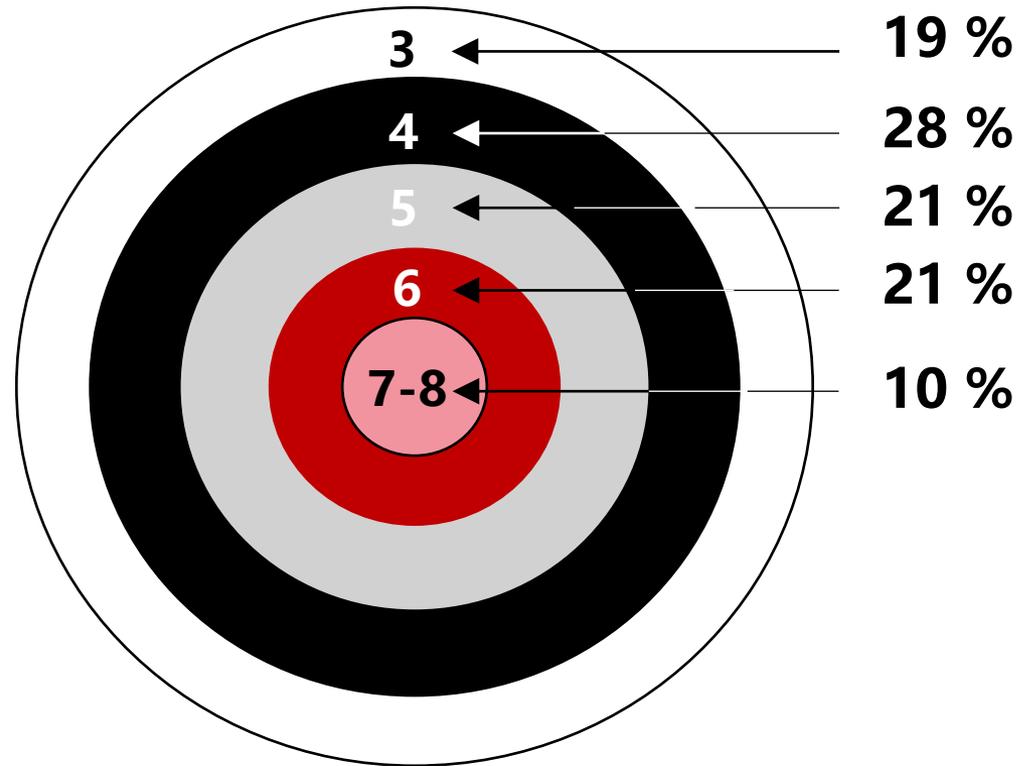


**17 %** des bénéficiaires d'un conseil VAE visent des certifications de niveau inférieur à leur niveau actuel de qualification.

**18 %** visent un niveau équivalent.

On peut supposer que le bénéfice recherché est d'acquérir une certification dans son domaine d'activité.

**64 %** visent un niveau supérieur parmi eux, la majorité vise une progression d'un seul niveau de formation par rapport à son niveau antérieur.



A noter :

Près de 53 % visent un niveau post-bac (5 et +) en 2022, contre 54 % en 2021 et 56 % en 2020.

Entre 2021 et 2022, la part des niveaux 3 (23 % en 2021, 19 % en 2022) et 5 (25 % en 2021, 21 % en 2022) diminue au profit des niveaux 4 (23 % en 2021, 28 % en 2022).

Les femmes visent un peu plus souvent des niveaux 4 (30 % des femmes, contre 22 % des hommes). Ceci étant lié en grande partie au fait que les femmes visent plus fréquemment le diplôme d'Etat Aide-soignant.

## 23 % des certifications visées ciblent un diplôme de l'Education nationale

	2022	2021	2020	2019
Diplôme de l'Education Nationale	23,2%	19,5%	28,4%	29,4%
Diplôme de la santé et de l'action sociale	20,0%	11,6%	18,4%	21,3%
Diplôme de l'enseignement supérieur	16,0%	9,7%	16,6%	13,6%
Titres professionnels du Ministère de l'emploi	15,5%	10,9%	15,3%	14,5%
Autres dont Titres délivrés par des organismes privés	6,3%	5,0%	3,7%	3,9%
Non renseigné	6,3%	34,7% 	4,8%	5,2%
Chambres consulaires	3,7%	2,6%	4,2%	4,0%
Diplôme de la jeunesse et des sports	3,5%	2,1%	3,6%	3,1%
Diplôme de l'Agriculture	1,9%	1,1%	1,7%	1,6%
Diplôme du CNAM	1,6%	1,2%	1,4%	1,3%
CQP/certifications de branche	1,1%	0,9%	1,0%	1,4%
Diplôme du Ministère de la Culture et de la Communication	0,6%	0,5%	0,7%	5,0%
Diplôme du Ministère de la défense	0,3%	0,1%	0,0%	0,1%
Direction des affaires maritimes	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

*A noter :* les bénéficiaires peuvent choisir plusieurs certifications (trois hypothèses de certifications possibles pour une étape d'entretien). L'outil ne permet pas d'analyser les certifications visées à chaque étape d'entretien, mais leur cumul. Par ailleurs, compte-tenu du nombre important de « non renseigné » en 2021, les comparaisons avec 2022 ne sont pas pertinentes.

Les certifications de l'Education nationale, de la santé & de l'action sociale représentent près de la moitié (43 %) des certifications envisagées. Le social et le commerce constituent les domaines les plus visés. En effet, près d'une certification sur trois (29 %) relève de ces spécialités. Dans une moindre mesure, celles de la santé sont également souvent ciblées (9%).

Les certifications les plus visées concernent des métiers ou secteurs d'activité qui recrutent à court et moyen termes. Certains sont peu attractifs et il peut être stratégique et valorisant de faire reconnaître les compétences.

# Top 10 des certifications visées lors de l'entretien conseil VAE en PRC en 2022

1 215

certifications  
différentes

A noter : 1 385 en 2021, 1 321 en 2020 et  
1 715 en 2019.



Dont 12 % localisées  
hors Région

## Les 10 certifications les plus visées lors d'un conseil VAE en PRC

- 1 Diplôme d'État Aide-soignant.
- 2 Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social.
- 3 CAP Accompagnant éducatif petite enfance.
- 4 Diplôme d'État Moniteur-éducateur.
- 5 BTS Management commercial opérationnel.
- 6 Diplôme d'État Auxiliaire de puériculture.
- 7 Diplôme d'État Educateur spécialisé.
- 8 Diplôme d'État Educateur de jeunes enfants.
- 9 Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social – à domicile.
- 10 Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social – en structure.

Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des différentes étapes d'entretien.  
**Ces 10 certifications représentent près de 24 % de l'ensemble des certifications visées.** Ces certifications étaient quasiment les mêmes en 2020 et 2021. **Le Titre professionnel Formateur professionnel d'adultes n'apparaît plus en 2022.**

Les certifications les plus visées concernent des métiers ou secteurs d'activité qui recrutent à court et moyen terme, certains sont peu attractifs et il peut être stratégique et valorisant de faire reconnaître les compétences.

# Des choix de certifications générés



## Les 10 certifications les plus visées par les femmes (67 % des personnes reçues en PRC)

- 1 Diplôme d'État Aide-soignant
- 2 Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social
- 3 CAP Accompagnant éducatif petite enfance
- 4 Diplôme d'État Auxiliaire de puériculture
- 5 Diplôme d'État Moniteur-éducateur
- 6 BTS Management commercial opérationnel
- 7 Diplôme d'État Educateur de jeunes enfants
- 8 Diplôme d'État Educateur spécialisé
- 9 Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social – à domicile
- 10 Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social - en structure



## Les 10 certifications les plus visées par les hommes (33 % des personnes reçues en PRC)

- 1 Diplôme d'État Moniteur-éducateur
- 2 Diplôme d'État Educateur spécialisé
- 3 BTS Management commercial opérationnel
- 4 Titre professionnel Formateur professionnel d'adultes
- 5 Responsable de développement commercial
- 6 Titre professionnel Peintre en bâtiment
- 7 Bac pro Cuisine
- 8 Bac pro Maintenance des véhicules option A voitures particulières
- 9 Bac pro Logistique
- 10 Titre professionnel Technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique

Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des différentes étapes d'entretien. **Ces 10 certifications représentent 33 % de l'ensemble des certifications visées par les femmes.**

Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des différentes étapes d'entretien. **Ces 10 certifications représentent 11 % de l'ensemble des certifications visées par les hommes. Les choix de certifications sont plus larges.**



# L'ISSUE DU CONSEIL VAE EN 2022



# Près de 6 bénéficiaires sur 10 souhaitent confirmer leur démarche VAE à l'issue de leur entretien

57 %

Démarche VAE confirmée

24 %

Report-Réflexion

8 %

Non engagement dans la démarche VAE

6 %

Formation

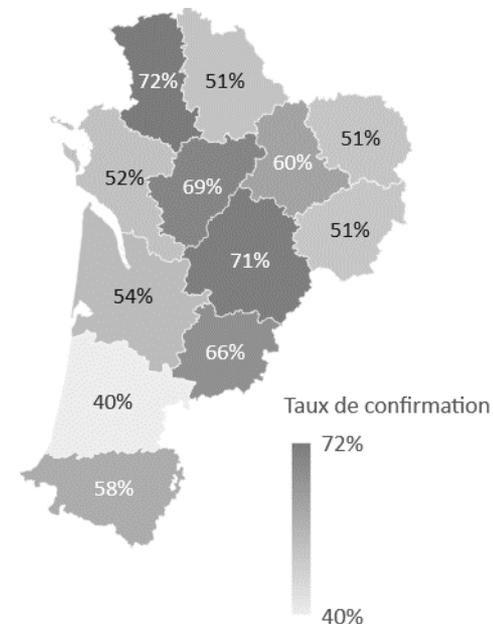
4 %

Autres

1 %

Prestation orientation

Taux de confirmation de la démarche VAE par département de résidence



A noter : un candidat peut s'engager après réflexion, il s'agit là **d'une photographie à l'issue du dernier entretien**.

Les **personnes en CDI confirment plus souvent** leur démarche (61 %) **que les demandeurs d'emplois** (53 %).

Les **personnes de niveaux CAP-BEP et Bac confirment davantage leur démarche** : respectivement 61 % et 58 %, contre 46 % de ceux de niveaux supérieurs (6 et plus).

Les **25-34 ans confirment plus souvent leur démarche** (60 %).

Les données sont stables comparées aux données 2021.



# ZOOM SUR DES PUBLICS SPÉCIFIQUES



# Zoom sur les personnes déclarant une situation de handicap reçues en entretien conseil VAE en 2022



**287** personnes déclarant une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

soit **7 %** du public reçu en PRC.

Ils représentaient **6 %** en 2020, soit **284 personnes** ; **5 %** du public reçu en 2021, soit **263 personnes**.

Pour ce public, le conseiller PRC favorise un travail en réseau. Il permet d'envisager des pistes et de sécuriser les parcours au plus tôt, avec, lorsque c'est nécessaire, des aménagements pour les épreuves du jury ou les accès à la formation.

## Profil

 **68 %** de femmes  
*67 % en moyenne*

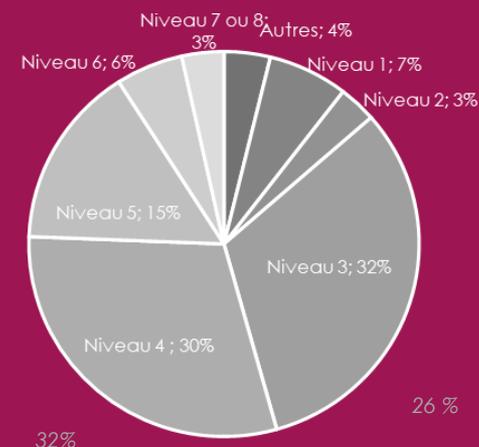
 **18 %** résident en Lot-et-Garonne  
*5 % en moyenne*

 **46,5 ans** d'âge moyen  
*42,5 en moyenne*

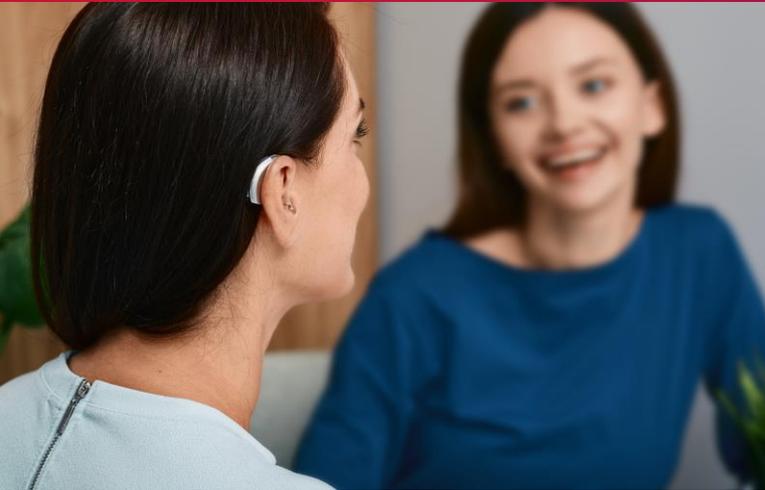
## Statut



## Niveau détenu



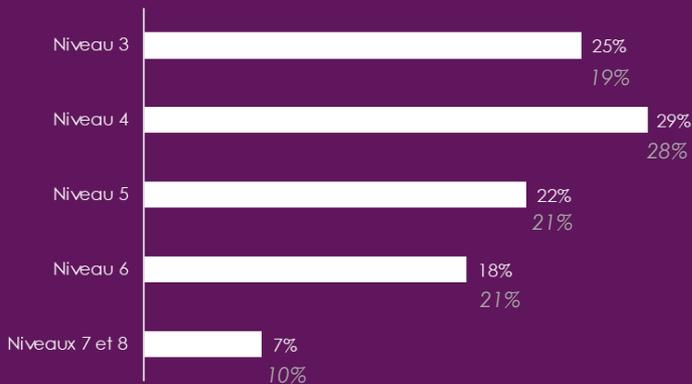
# Zoom sur les personnes déclarant une situation de handicap reçues en entretien conseil VAE en 2022



## Objectif visé avec la démarche VAE



## Niveaux et certifications visés



1. Diplôme d'État Aide-soignant
2. CAP Accompagnant éducatif petite enfance
3. Diplôme d'État Moniteur-éducateur
4. Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social
5. Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social – en structure

**Durée de l'expérience** : à noter, **24 %** des personnes déclarées en situation de handicap ont **moins de 3 ans d'expérience professionnelle** en lien avec la certification visée, contre 21 % tout public.

# Zoom sur les personnes issues du secteur sanitaire et social



**1 153** personnes reçues dans un PRC exercent ou exerçaient dans les secteurs Santé humaine et Action sociale (secteur d'activité actuel ou dernier secteur employeur connu).

soit **28 % du public reçu en PRC** (dont 22 % dans la santé).

Ils représentaient **28 % du public reçu en 2020 et 2021**.

-> 16,3 % : part de la population active néo-aquitaine.

**89 %** sont des **femmes** (contre 59 % autres secteurs et 67 % tous secteurs).

**40 %** sont âgés de **45 ans et plus** (37 % autres secteurs et 38 % tous secteurs).

**31 %** détiennent un **niveau 3** (contre 23 % autres secteurs et 26 % tous secteurs).

**40 %** sont **demandeurs d'emploi** (44 % autres secteurs et 43 % tous secteurs) et 37 % sont en CDI ou Agent de la fonction publique, titulaire ou non (35 % autres secteurs et 36 % tous secteurs).

Plus **d'un tiers des bénéficiaires** (38 %) **visent une certification de niveau 4** lors des entretiens conseils (24 % autres secteurs et 28 % tous secteurs). Le **niveau visé a augmenté par rapport à 2021**. Cela peut s'expliquer par le **changement de niveau du DE Aide-soignant** (passage de niveau 3 à 4).

Les objectifs visés pour les démarches VAE engagées : la recherche d'emploi (25 %, 27 % autres secteurs), la **promotion professionnelle** (25 %, 23 % autres secteurs), le changement d'emploi ou réorientation (17 %, contre 20 %), le **maintien dans l'emploi** (16 %, 11 %), la reconnaissance (13 %, 14 %) et l'accès à la formation (4 %, 5 %).

*En gris italique, comparaison avec le public issu d'autres secteurs d'activité hors sanitaire et social et public global reçu en PRC, notamment lorsque la répartition est différente.*

# Zoom sur les personnes issues du secteur sanitaire et social



A noter, **parmi les 10 certifications les plus visées** lors d'un entretien conseil PRC, **9** concernent le domaine sanitaire et social.



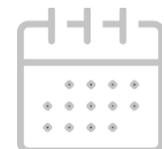
**Origine de la démarche VAE** : pas de différence avec les publics reçus en PRC issus d'autres secteurs d'activité, **34 % s'informent seuls**, par internet ou via la presse (contre 32 % tous secteurs), 25 % sur conseil d'un proche ou d'un collègue (24 % tous secteurs) et 25 % sur conseil d'un prescripteur (27 % tous secteurs)



**Durée de l'expérience** : **28 % des personnes issues du secteur sanitaire et social ont moins de 3 ans d'expérience professionnelle** en lien avec la certification visée, contre 19 % autres secteurs et 21 % tout public. Dont 10 % un an d'expérience (contre 6 % autres secteurs et 7 % tous secteurs).



**66 %** des bénéficiaires issus du secteur sanitaire et social **confirment leur démarche VAE à l'issue de leur entretien** (contre 57 % tous secteurs).



**3 mois après un entretien conseil VAE** dans un PRC, **70 % des bénéficiaires interrogés issus du secteur sanitaire et social avaient poursuivi leur démarche VAE** (contre 61 % autres secteurs et 63 % tous secteurs confondus).

**Après 12 mois, ils sont 71 % à avoir poursuivi la démarche** de VAE (contre 59 % autres secteurs et 62 % tous secteurs confondus).



La situation 3 et 12 mois  
après un entretien conseil dans un  
PRC néo-aquitain



Jusqu'à fin 2019, les personnes reçues dans un Point régional étaient interrogées sur leur situation 3 mois, puis 18 mois après leur entretien conseil VAE (poursuite de la démarche, difficultés rencontrées, etc).

L'objectif est double :

- Permettre au conseiller de reprendre contact avec le candidat, pour répondre au besoin d'accompagnement tout au long de la démarche et pas seulement au début d'un parcours VAE.
- Assurer l'observation et le suivi des parcours VAE des bénéficiaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'objectif est inchangé mais les bénéficiaires d'un conseil VAE sont interrogés 3 mois, puis 12 mois après leur entretien conseil.

En effet, les travaux de l'observatoire ont fait ressortir que le taux de répondants à 18 mois était faible, et une démarche VAE, entre l'entretien conseil dans un PRC et le premier passage en jury, dure en moyenne 14 mois en Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, afin d'avoir un échantillon de répondants plus important, **l'analyse ci-après porte sur l'ensemble des données disponibles depuis 2017** et jusqu'à fin 2022 (du 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2022). Il s'agira donc de l'ensemble **des répondants à l'enquête de suivi à 3 mois depuis janvier 2017** et **des répondants à l'enquête à 12 mois depuis janvier 2019**.



# LA SITUATION À 3 MOIS DES BÉNÉFICIAIRES D'UN ENTRETIEN CONSEIL EN PRC

entre janvier 2017 et fin décembre 2022

---



**37 %**

n'ont pas poursuivi au moment de l'enquête

Principaux motifs :

**16 %** ont seulement reporté leur démarche

**13 %** avancent des raisons personnelles

**12 %** ont un autre projet (reprise d'emploi, création d'entreprise, etc)

**11 %** ont privilégié la formation

**6 %** ont retrouvé un emploi

**5 %** ont trouvé cette démarche trop longue

**4 %** ne remplissent pas les conditions

**3 %** ont manqué d'informations et de conseil

**3 %** ont évoqué des difficultés financières ou un coût trop important



**63 %**

ont poursuivi leur démarche VAE

**Parmi eux : 91 %**

ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.

**Plus la durée de l'expérience professionnelle est longue, plus le taux de poursuite de la démarche est élevé** (57 % des personnes ayant 1 an d'expérience ont poursuivi leur démarche).

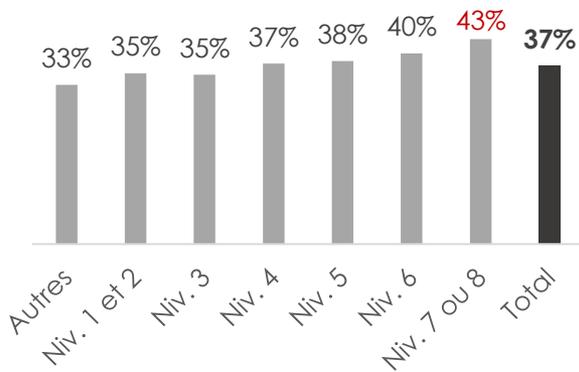
A noter : en 2017, 62 % avaient poursuivi la démarche 3 mois après l'entretien PRC, ils étaient 63% en 2018, 65 % en 2019, 65 % en 2020 et 64 % en 2021.

# A 3 mois, 37 % des bénéficiaires n'ont pas donné suite à leur démarche VAE à l'issue de leur entretien. Quels facteurs explicatifs ?

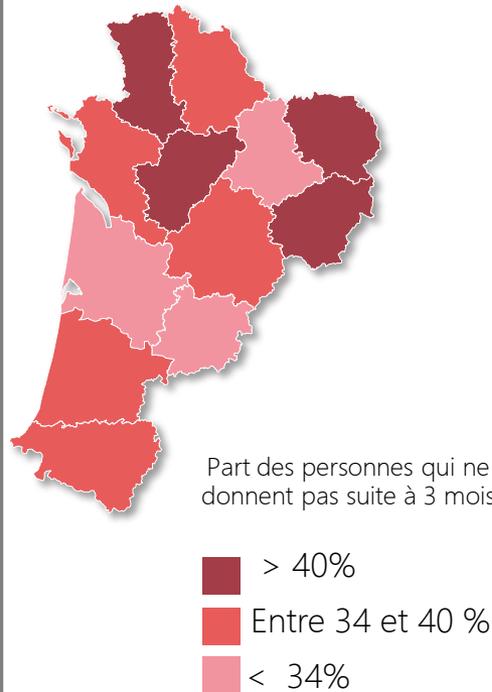
Les femmes poursuivent un peu moins leur démarche VAE



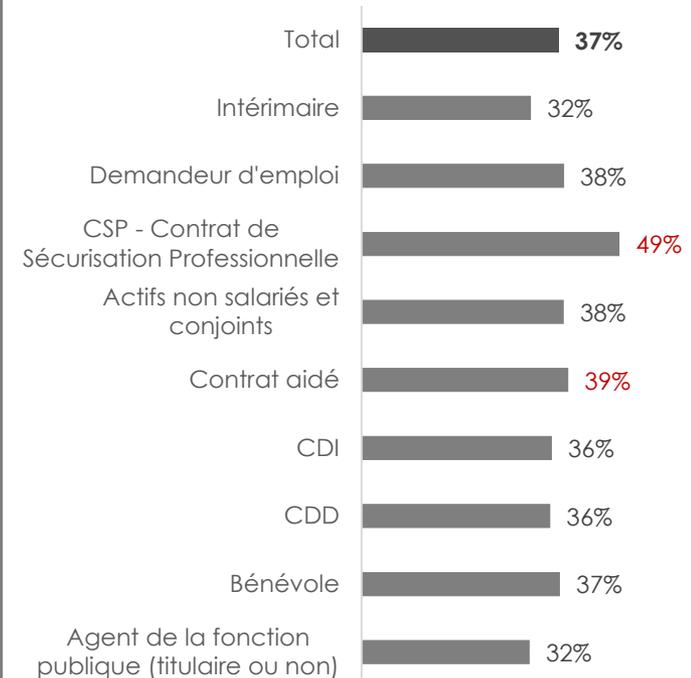
Plus le niveau est élevé, moins les personnes poursuivent la démarche



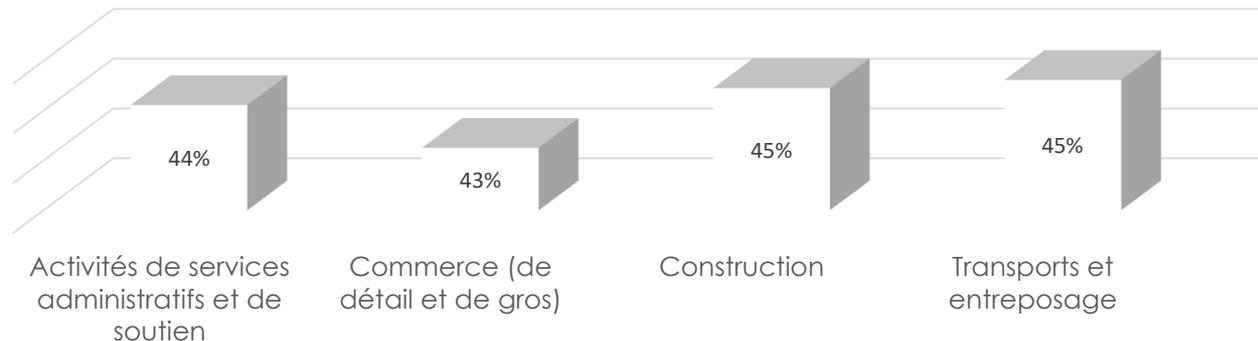
Situation par département



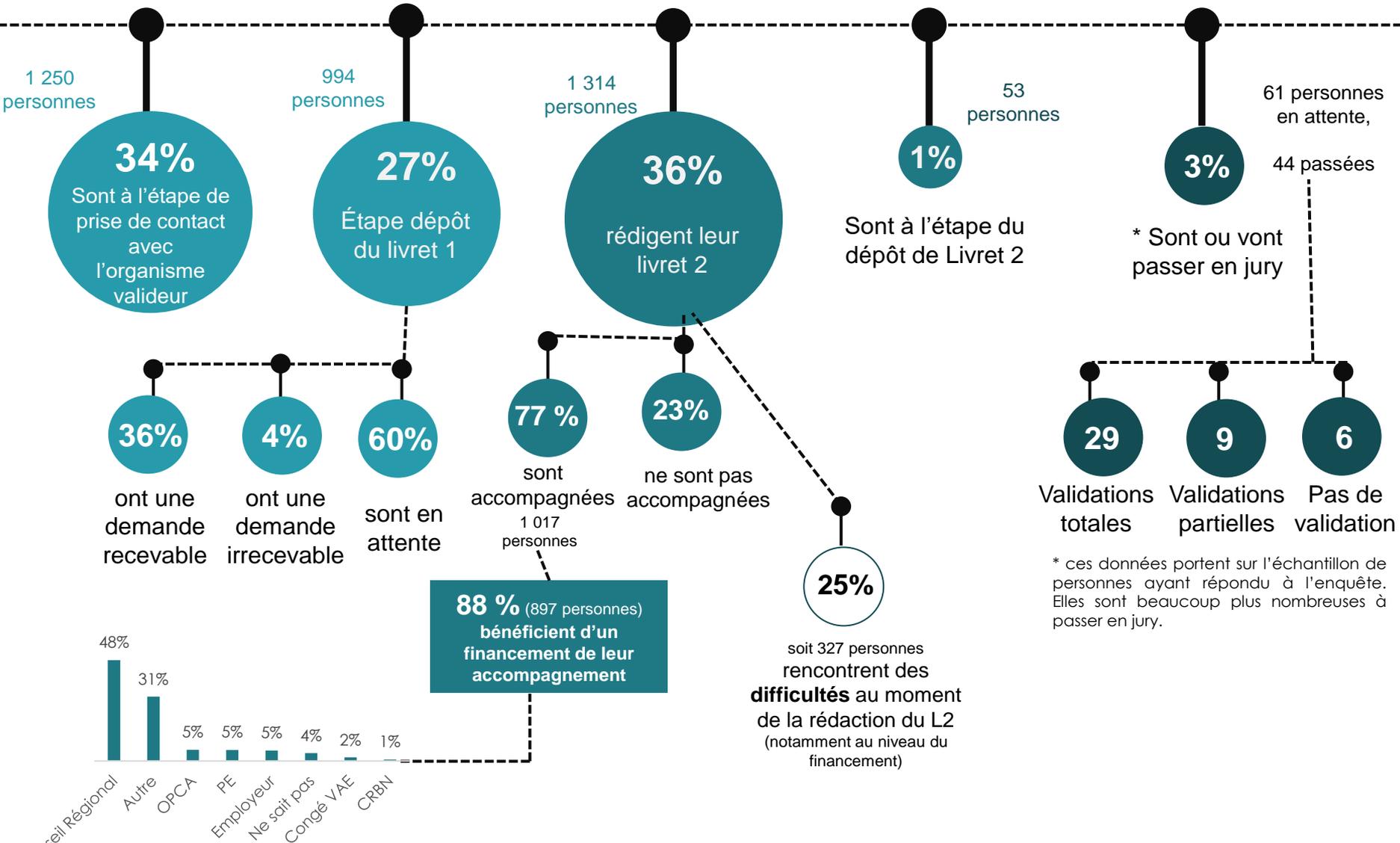
La situation professionnelle impacte



Un arrêt proportionnellement plus important chez les bénéficiaires venant de certains secteurs



# Situation des 63 % de personnes ayant poursuivi leur démarche VAE 3 mois après leur entretien conseil (plus de 3 700 personnes)



\* ces données portent sur l'échantillon de personnes ayant répondu à l'enquête. Elles sont beaucoup plus nombreuses à passer en jury.

A noter : depuis 2018, ces éléments de parcours restent les mêmes (mêmes proportions dans les parcours).

Autre : « ne sait pas », ou CPF



# LA SITUATION À 12 MOIS DES BÉNÉFICIAIRES D'UN ENTRETIEN CONSEIL EN PRC

entre janvier 2020 et fin décembre 2022

---



**38 %**

n'ont pas poursuivi au moment de l'enquête

Principaux motifs :

**19 %** ont un autre projet (reprise d'emploi, création d'entreprise, etc)

**14 %** ont privilégié la formation

**14 %** ont seulement reporté leur démarche

**12 %** ont rencontré des difficultés personnelles (manque de temps, de motivation, etc.)

**11 %** ont trouvé cette démarche trop longue, trop complexe, non pertinente

**5 %** ont arrêté par manque d'informations et de conseils

**4 %** ont rencontré des difficultés administratives

**4 %** ont rencontré des difficultés financières



**62 %**

ont poursuivi leur démarche VAE

**Parmi eux : 93 %**

ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.

**Plus la durée de l'expérience professionnelle est longue, plus le taux de poursuite de la démarche est élevé** (50 % des personnes ayant 1 an d'expérience ont poursuivi leur démarche).

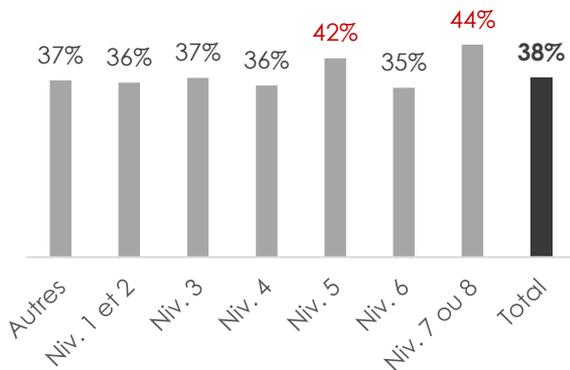
A noter : en 2020, 68 % avaient poursuivi la démarche 12 mois après l'entretien, ils étaient 63 % en 2021.

# A 12 mois, 38 % des bénéficiaires n'ont pas donné suite à leur démarche VAE à l'issue de leur entretien (770 personnes). Quels facteurs explicatifs ?

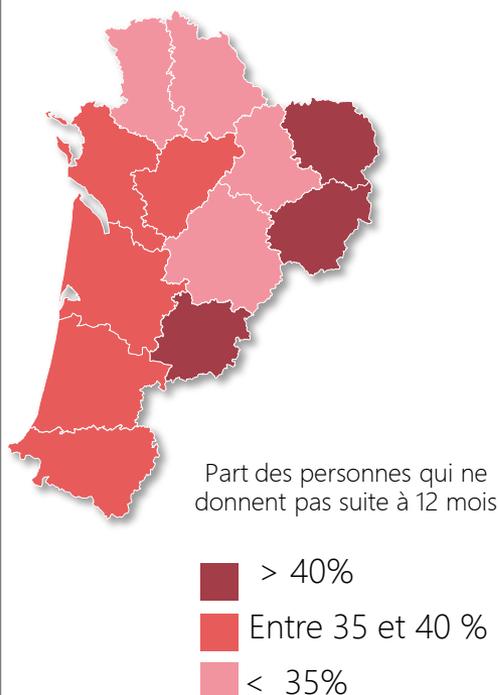
Les hommes poursuivent un peu moins leur démarche VAE



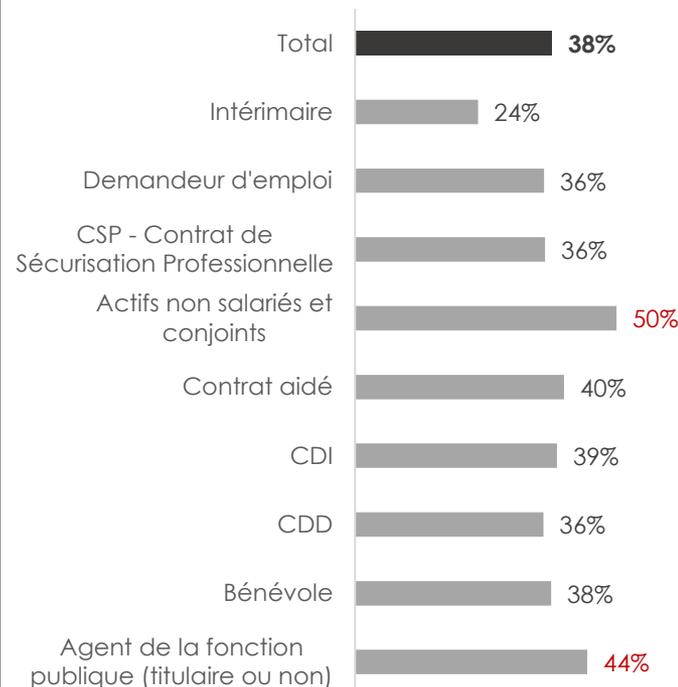
## Taux de non poursuite selon le niveau détenu (nouvelle classification)



## Situation par département



## La situation professionnelle impacte



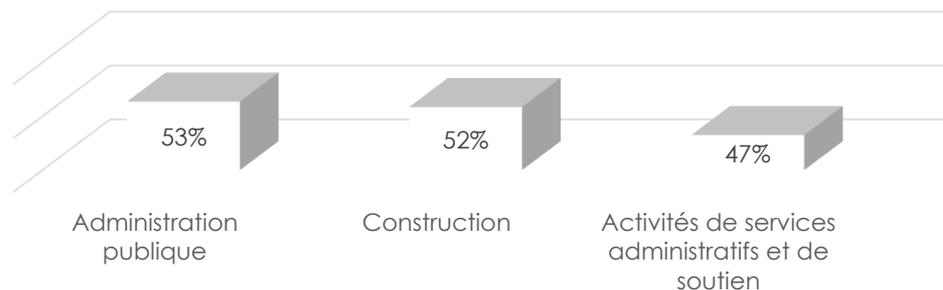
## L'effet de l'âge

- 25 ans  
36 %

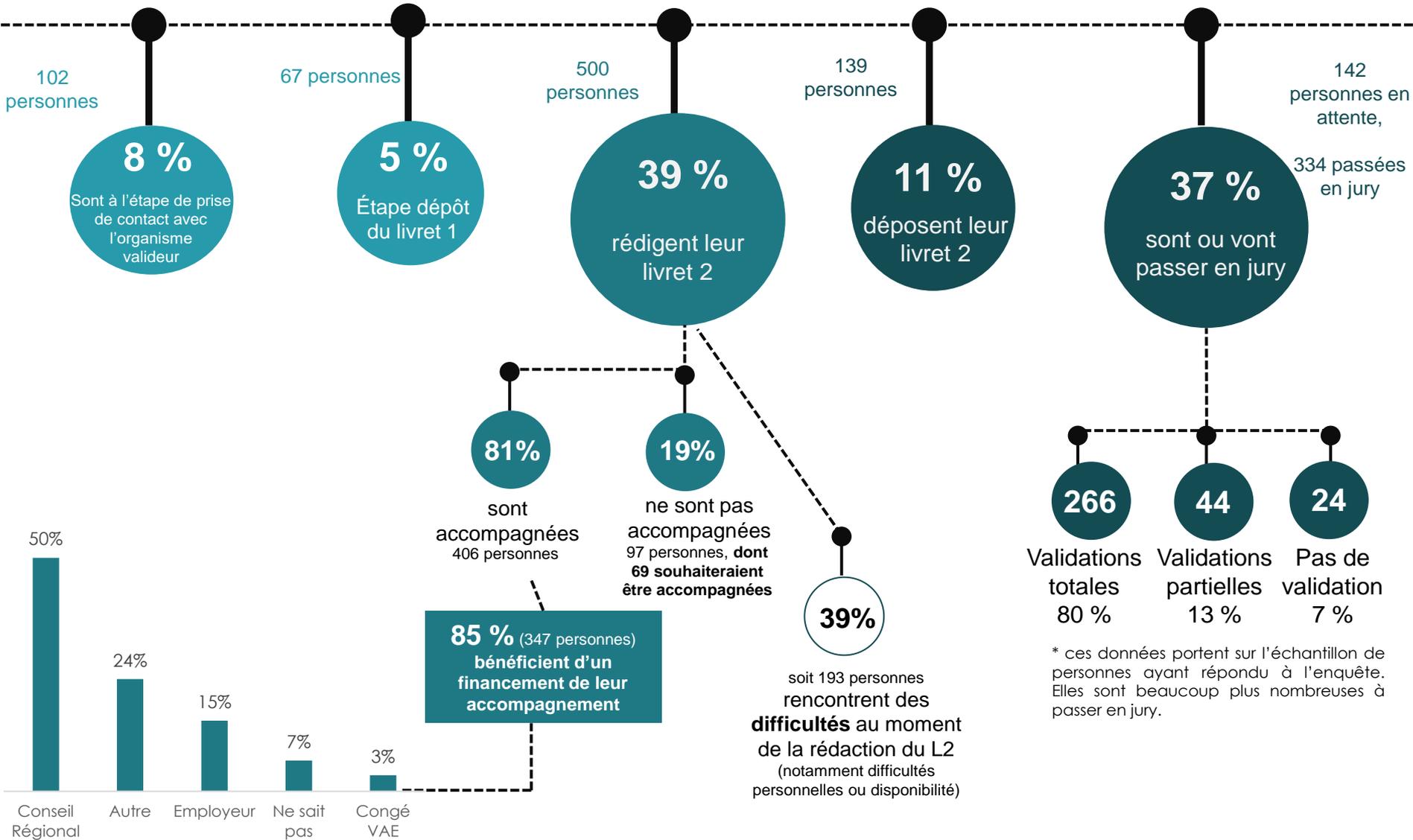
25 - 44 ans  
36 %

45 ans et +  
40 %

## Un abandon proportionnellement plus important chez les bénéficiaires venant de certains secteurs



# Situation 12 mois après un entretien conseil VAE en PRC des 1 280 répondants ayant poursuivi leur démarche VAE



\* ces données portent sur l'échantillon de personnes ayant répondu à l'enquête. Elles sont beaucoup plus nombreuses à passer en jury.

# Zoom sur les 587 personnes enquêtées passées en jury après leur entretien conseil (tous types de suivis)



Parmi les **461 personnes** ayant obtenu une **validation totale**, cette validation leur a permis (plusieurs réponses possibles) :

- La **reconnaissance de leur niveau de compétences** (33 %).
- D'obtenir une **satisfaction personnelle** (29 %).
- Trouver un emploi (6 %).
- Conserver un emploi (4 %).



Parmi les **86 personnes** ayant obtenu une **validation partielle** :

- Cette validation a permis à **13 %** d'entre elles **d'effectuer une formation complémentaire**.
- **Pour 82 d'entre elles, l'objectif était d'avoir le diplôme ou titre dans sa totalité**.
- **46** d'entre elles ont validé plus de la **moitié des modules** et 24 entre un tiers et la moitié.
- **56 ont obtenu des préconisations claires** pour la suite de leurs parcours (les 30 autres n'ayant reçus aucune préconisation ou pas suffisamment claires).



Parmi les **40 personnes** ayant obtenu **refus de validation** :

- 12 d'entre elles ne savent pas encore quoi faire et 7 ont recommencé intégralement la démarche VAE sur la même certification.
- **23 d'entre elles indiquent n'avoir reçu aucune préconisation pour la suite de leur parcours**

# Parcours des 905 personnes ayant répondu aux questionnaires de suivis à 3 et 12 mois

## Situation à 3 mois

Parmi les 880 personnes ayant poursuivi leur démarche 3 mois après un entretien

## Situation à 12 mois

744 ont également continué à 12 mois (82 %) 

136 avaient stoppé la démarche à 12 mois (18 %) 

### A noter :

12 mois après leur entretien, près de **73 % des personnes ont engagé la même certification qu'une de celles envisagées à 3 mois.**

Cependant, pour 22 % des dossiers, la certification visée ou engagée (à 3 ou 12 mois) n'était pas renseignée.

Evolution des situations des personnes ayant répondu aux questionnaires de suivi à 3 puis 12 mois

Situation actuelle	A 3 mois	A 12 mois
Contact pris avec l'organisme valideur	25 %	5 %
Demande de validation (livret 1) déposée	24 %	4 %
Rédaction du livret 2	43 %	32 %
Livret 2 déposé	1 %	10 %
Passage en jury prévu	3 %	9 %
Passage en jury réalisé	1 %	22 %
Non renseigné	3 %	17 %
<b>Total général</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

# Quelles sont les conditions à réunir pour aller au bout de son parcours VAE ?

Hypothèses issues d'un groupe de travail avec les partenaires régionaux

Sécuriser la phase d'orientation

- La justesse du diagnostic de départ vérifiant la pertinence ou pas de la VAE au regard des compétences, du projet d'évolution et du choix de certification est décisive.

Une ingénierie de parcours porteuse de sens et structurante

- La ou les stratégies de parcours donnent du sens à la démarche.
- Elle doit structurer les étapes, le calendrier, les financements possibles et les possibilités d'hybridation.

La prise en charge de l'accompagnement

- La mise en place systématique d'un accompagnement régulier et individualisé tout au long du parcours (de l'information-conseil au post jury) en limitant le nombre d'interlocuteurs.



Bilan de la consultation  
des bénéficiaires des PRC VAE en  
Nouvelle-Aquitaine reçus en 2022





Depuis 2019, dans l'objectif d'une amélioration constante de service rendu aux usagers, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité conduire avec les PRC une consultation des bénéficiaires des Points Régionaux Conseil VAE.

Via les questionnaires de suivi de parcours VAE, Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine interroge l'ensemble des candidats reçus dans les PRC pour un entretien conseil (les candidats ayant eu un entretien conseil en PRC à M-3 ou M-12).

Il s'agit ici des **1 959 candidats ayant eu un suivi en 2022**.

Près de **1 960 répondants** à l'enquête en 2022

**92 %** des usagers satisfaits du service offert par les PRC néo-aquitains, —→ Stable par rapport à 2021  
dont 53 % très satisfaits.



La prise de RDV

**97%**

des usagers interrogés la trouve **simple et rapide**

—→ Stable par rapport enquête 2021



L'accessibilité

**97 %**

des usagers trouvent le **lieu de RDV adapté**

—→ + 0,5 point

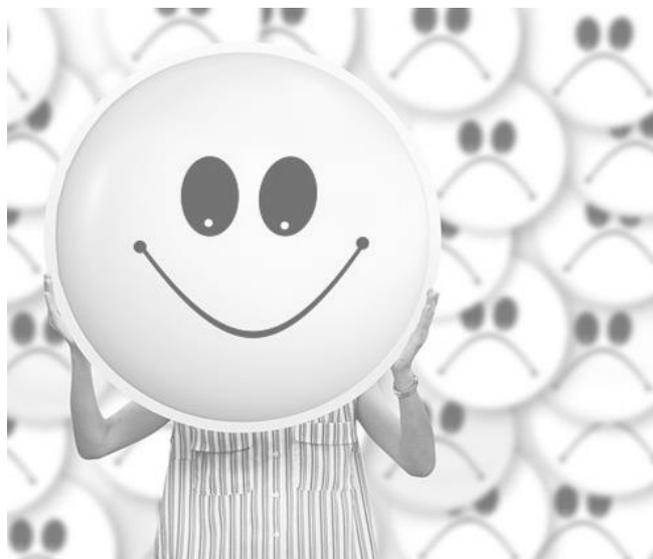


Les conditions d'accueil

**98 %**

des usagers sont satisfaits des **conditions d'accueil**

—→ + 0,5 point



La proximité du lieu de RDV

**90 %**

des usagers estiment les **lieux suffisamment proches** de leur domicile/lieu de travail

—→ + 0,5 point



L'accès aux coordonnées

**92 %**

des usagers sont **satisfaits des informations affichées**

—→ Stable

# Des retours positifs des usagers sur leurs entretiens conseils en PRC

Avoir une meilleure information sur les **différentes étapes** de la VAE

## 95 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 20 % plutôt oui)



→ Stable par rapport enquête 2021

Obtenir des **informations claires et adaptées** à leurs situations

## 93 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 24 % plutôt oui)



→ + 1 point

Analyser les **attentes, objectifs et la stratégie** à adopter

## 92 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 28 % plutôt oui)



→ + 2 points



# Des retours positifs des usagers sur leurs entretiens conseils en PRC

Identifier la ou les **certifications adaptées(s)** à leurs expériences

## 89 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 25 % plutôt oui)



→ Stable par rapport enquête 2021

Identifier le **financement** adapté à leurs situations

## 82 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 26 % plutôt oui)



→ + 5 points

Prendre une **décision**

## 87 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 24 % plutôt oui)



→ + 1 point

Faciliter les **mises en relation** utiles à leurs projets

## 83 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 28 % plutôt oui)



→ + 1 point

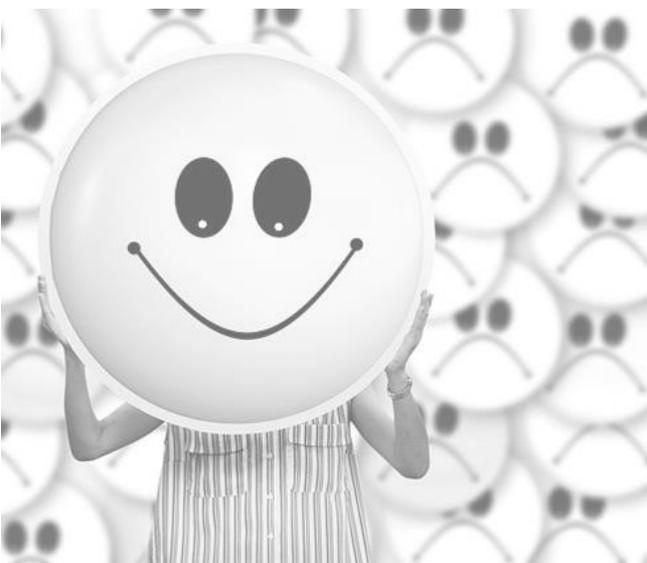
Entrer en relation avec les **organismes accompagnateurs**

## 77 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 26 % plutôt oui)



→ + 3 points





L'accompagnement VAE des  
personnes en recherche  
d'emploi



La **Région organise l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi\*** qui sont candidates à la Validation des Acquis de l'Expérience – VAE et participe à son financement. Elle soutient les démarches VAE en finançant l'accompagnement réalisé par des organismes labellisés Qualiopi pour apporter une aide méthodologique, élaborer le dossier de validation, préparer l'entretien avec le jury et si besoin soutenir le candidat en post-jury après une validation partielle ou nulle.

En amont, le candidat doit être reçu par un conseiller d'un Point Régional Conseil – PRC qui prescrit l'accompagnement et avoir obtenu sa recevabilité (livret 1) auprès du certificateur.

La prestation d'accompagnement comprend **2 phases** :

#### **Phase 1 :**

##### **- L'accompagnement du candidat au montage du dossier :**

phase d'élaboration du dossier de validation, où l'accompagnateur guide le candidat de façon claire, détaillée et précise les attendus du référentiel de la certification visée.

##### **- La préparation à l'entretien du candidat avec le jury :**

organisée dans les 2 mois précédant le passage du candidat en jury.

#### **Phase 2 :**

En cas de validation partielle ou d'échec, l'accompagnement pourra se poursuivre par :

- un entretien post jury en présence du conseiller PRC et de l'accompagnateur afin de faire un point d'étape et de déterminer la suite du parcours,

- un éventuel accompagnement complémentaire du candidat s'il souhaite relancer son parcours VAE : pour réécrire le dossier, préparer un nouvel entretien,... et permettre au candidat d'être prêt à se représenter devant le jury.

#### **Montant**

- Le montant de l'aide accordée par la Région est plafonné à 2 400 euros par certification visée pour un parcours complet dont :

- 1 800 euros maximum pour l'accompagnement jusqu'au jury (phase 1)
- 600 euros maximum pour l'accompagnement post jury (phase 2)

- L'aide est directement versée à l'organisme en charge de l'accompagnement.

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/vae-accompagnement-de-la-validation-des-acquis-de-l'experience>

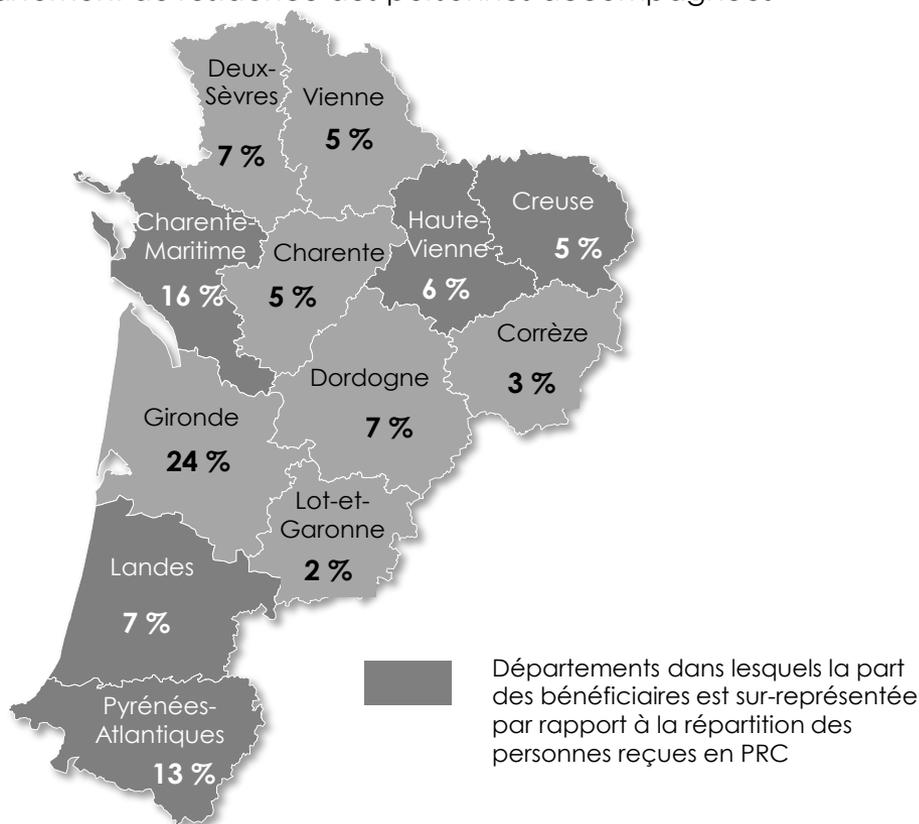
*\* Demandeur d'emploi indemnisé ou non par Pôle emploi, personne souhaitant faire valoir son expérience bénévole, associative, syndicale ou politique, personne en congé parental ou personne détenue en établissement pénitentiaire en Nouvelle-Aquitaine*

# En 2022 : 385 personnes accompagnées (prescription par un PRC et financement par la Région Nouvelle-Aquitaine)

## 385 personnes ont débuté un accompagnement en 2022 (aides individuelles)

soit 20 % du public reçu dans un PRC pouvant potentiellement entrer dans le dispositif \*.

Département de résidence des personnes accompagnées



72 %

40 %

45 ans et +

Niv.

36 % de **niveau Bac** et 35 % de niveau **inférieur ou égal au CAP-BEP**

72 %

Demandeurs d'emploi indemnisés



39 %

Issus du secteur Santé-social



38 %

accompagnés sur un diplôme de l'Education Nationale

\* 20 % du public reçu dans un PRC pouvant potentiellement entrer dans le dispositif : il ne s'agit pas de 20 % des 4 072 personnes reçues en PRC en 2022, mais du nombre de personnes reçues en PRC, avec un statut demandeur d'emploi ou bénévole en statut principal ou secondaire (soit 1 965 personnes), rapporté aux nb. de candidats accompagnés sur cette même année.

# Objectifs des personnes accompagnées en 2022



**Les prescripteurs** (Pôle emploi, Mission locale, Cap Emploi): premier maillon du parcours VAE pour les personnes accompagnées (36 %).



Principal objectif visé avec une démarche VAE par les personnes accompagnées : la **recherche d'emploi**.



Les bénéficiaires d'un accompagnement VAE préparent des **certifications de niveau Bac et infra** (57 %), de niveau 5 (Bac +2) pour 20 % et niveau 6 (Bac + 3 et 4) 18 %.

-> **81 %** ont engagé une des 3 **hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil en PRC**. Pour les autres, la très grande majorité des personnes s'engagent tout de même dans la même spécialité de formation.



## TOP 5 des certifications préparées par les candidats accompagnés

1 CAP accompagnant éducatif petite enfance (9 %)

2 Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (9 %)

3 Diplôme d'État d'aide-soignant (7 %)

4

Diplôme d'État de moniteur éducateur (7 %)

5

Diplôme d'État d'éducateur spécialisé (4 %)

# La poursuite des démarches VAE des personnes accompagnées

Comparés à l'ensemble des personnes reçues en PRC, **les candidats accompagnés poursuivent beaucoup plus fréquemment leurs démarches VAE à 3 et 12 mois**

## Poursuite de la démarche VAE **3 mois** après un entretien conseil

Personnes accompagnées \*

  
**97 %**

Personnes non accompagnées

  
**57 %**

*Personnes non accompagnées avec le statut demandeur d'emploi : 51 %.*

## Poursuite de la démarche VAE **12 mois** après un entretien conseil

Personnes accompagnées \*

  
**94 %**

Personnes non accompagnées

  
**51 %**

*Personnes non accompagnées avec le statut demandeur d'emploi : 41 %.*

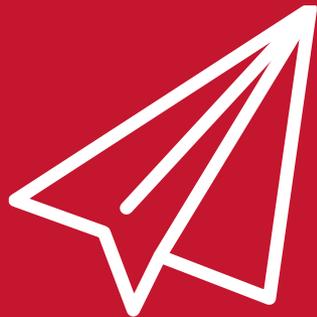


Pour rappel :

Globalement, les personnes reçues en PRC poursuivent pour **63 % leur démarche VAE 3 mois** après un entretien conseil.

Ils sont **62 % à 12 mois.**

\* Comparaison de la situation des personnes reçues en PRC, qui ont bénéficié et n'ont pas bénéficié d'un accompagnement financé par la Région au moment du suivi à 3 et 12 mois (date de prescription accompagnement en amont de la réponse au questionnaire de suivi) **sur l'ensemble des données disponibles et pas uniquement l'année civile 2022.**



POUR ALLER PLUS LOIN....

LES RESSOURCES DISPONIBLES

---

**Vous trouverez l'ensemble des études détaillées (Tableaux de bord) et des synthèses (CSE) sur notre site internet**

Rubrique formation/VAE, page Observatoire régional de la VAE :

[https://www.cap-metiers.pro/pages/525/Observatoire\\_regional\\_VAE.aspx](https://www.cap-metiers.pro/pages/525/Observatoire_regional_VAE.aspx)



## Nos adresses

### **Siège social**

Centre régional Vincent Merle  
102 av de Canéjan  
33600 Pessac

### **Site La Rochelle**

88 rue de Bel-Air  
17044 La Rochelle

### **Site Limoges**

13 cours Jourdan  
87000 Limoges

### **Site Poitiers**

Tour Toumai  
60 bd du Grand  
Cerf  
86000 Poitiers

## Nos sites internet

[cap-metiers.pro](http://cap-metiers.pro) | [cap-metiers.fr](http://cap-metiers.fr)



@capmetiers